

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

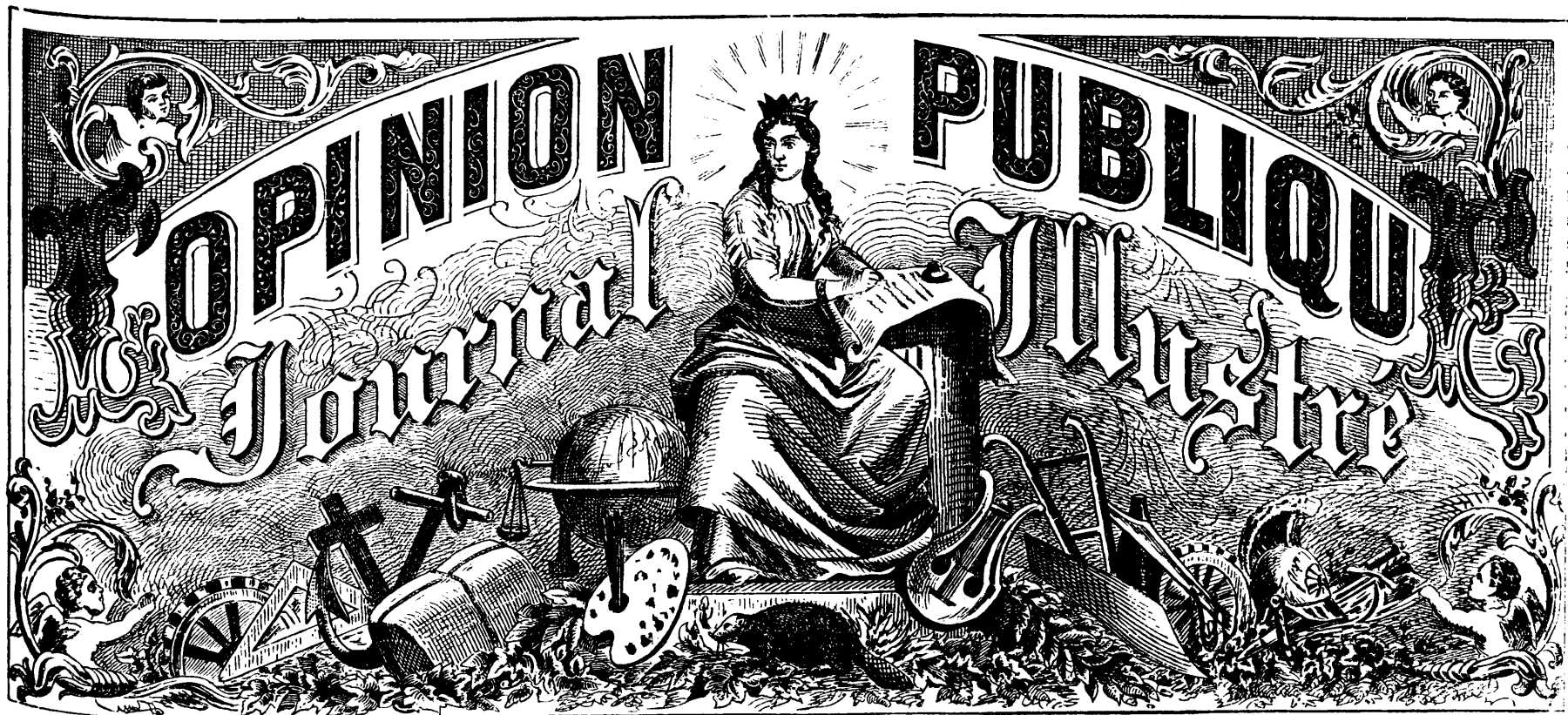
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. ^

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 22.

MONTREAL, JEUDI, 2 JUIN, 1870.

{ ABONNEMENT \$2 50
{ PAR NUMERO 5 CENTIMS.

G A L E R I E N A T I O N A L E .

L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.

Il y avait vingt ans que l'Angleterre, vaincue par la persévérance patriotique d'une nationalité, qui ne voulait pas se laisser écraser, avait accordé au Bas-Canada un simulacre de gouvernement constitutionnel. Les Canadiens français, investis du droit sacré de conduire leurs destinées, avaient noblement profité des concessions de l'Angleterre pour affirmer et faire prévaloir leur autonomie. Toujours sur le qui vive, toujours l'arme au bras, ils n'avaient cessé d'arracher à un pouvoir tyrannique les lambeaux de liberté qu'il leur disputait. Mais le fanatisme, se réveillant au bruit de leurs succès et de leurs conquêtes politiques, leur avait déclaré une guerre acharnée et travaillait à nullifier leurs efforts et leurs travaux dans la Chambre d'Assemblée. Un gouverneur arrogant, stupidement inspiré par des conseillers irresponsables et une faction haineuse et jalouse, avait partout surexcité le sentiment national par un orgueil insensé et une persécution odieuse.

La majorité de la Chambre d'Assemblée conduite par MM. Bédard et Papineau, père, avait résolu de conquérir complètement son indépendance et sa liberté en arrachant le pouvoir aux influences funestes qui le circonvenaient, en repoussant de la Chambre d'Assemblée les juges et les officiers de la Couronne et en revendiquant, au nom de la constitution Anglaise, un contrôle salutaire sur l'exécutif.

C'était en 1810; la Chambre d'Assemblée était en session, et malgré deux dissolutions, dans l'espace de deux ans, la majorité loin d'avoir perdu des forces, comme l'avait espéré le gouverneur, en avait gagnées; — le peuple n'écouait que les nobles impulsions du sentiment national. La discussion avait recommencé plus vive, plus animée que jamais!...

Un jeune homme se leva; il venait d'être élu; il avait à peine vingt-trois ans, une taille élevée, élégante, un buste magnifique, des traits aristocratiques, une tête pleine de fierté, de noblesse et d'intelligence, quelque

chose de Lafayette et de Washington, l'élégance et la distinction française unies à la majesté anglaise, tous les indices qui révèlent l'homme fait pour commander par la grandeur du caractère, la supériorité de l'intelligence.

Et lorsque sa grande voix retentit dans l'enceinte législative, comme les vibrations puissantes de l'airain, pour

ment défendu; elle avait trouvé cet homme... c'était Louis Joseph Papineau. Son illustre père, M. Joseph Papineau était là. Quel joie pour son cœur de père et du patriote! Quelle couronne plus digne de ses cheveux blancs et d'une vie glorieuse consacrée au service de la plus sainte des causes! Le noble vieillard! Qu'il dût relever avec fierté sa tête fatiguée! Astre brillant, que le passé emportait, il voyait s'élever à l'horizon l'étoile de l'avenir destinée à illuminer la marche de sa malheureuse patrie dans la voie de l'honneur et de l'émancipation; et dans cette étoile il retrouvait son image embellie.

Il pouvait se reposer sur le bord du chemin; il n'avait plus qu'à guider les premiers pas de l'homme qui se présentait pour continuer son œuvre et recueillir l'héritage confié à son patriotisme; — et cet homme... c'était son fils!

Nous devons à M. Verreau, l'éminent principal de l'École Normale de Montréal, la date précise de la naissance de M. Papineau. Il est né à Montréal, le 7 Octobre 1786, et non pas en 1787 ou 89, comme l'affirment tous ceux qui ont écrit la vie du grand orateur. Il est donc aujourd'hui dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il manifesta, dès son bas âge, une rare précocité d'intelligence et des aptitudes qui frappaient tout le monde. M. de Gaspé, son ami d'enfance et son compagnon de collège, donne, dans ses jolis *Mémoires*, des détails intéressants sur la jeunesse de M. Papineau et son cours d'études au Séminaire de Québec.

« La renommée du jeune Papineau l'avait précédé avant même son entrée au Séminaire de Québec. Tout faisait présager, dès lors, une carrière brillante à cet enfant précoce, passionné pour la lecture, et dont l'esprit était déjà plus orné que celui de la plupart des élèves qui ache-

vaient leurs cours d'études.

« Papineau jouait rarement avec les enfants de son âge, il lisait pendant une partie des récréations, faisait une partie de dames, d'échecs, on s'entretenait de littérature, soit avec ses maîtres, soit avec les écoliers des classes supérieures à la sienne. L'opinion générale était qu'il aurait été constamment à la tête de

dénoncer les outrages du passé et présager les vengeances de l'avenir, la majorité radieuse et enthousiasmée salua avec transport les accents patriotiques du jeune orateur; elle avait besoin d'un homme jeune et vigoureux pour prendre la place des deux chefs vaillants, dont l'âge et les fatigues avaient épuisé les forces, pour prendre de leurs mains tremblantes le drapeau qu'ils avaient héroïque-



L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.—D'après une photographie de Notman.

“ ses classes, s'il n'eût préféré la lecture à l'étude de la langue latine.”

Un jour, les élèves du Séminaire imaginèrent de faire une chambre d'assemblée et des élections; ils se divisèrent en deux camps et se préparèrent à la lutte. Le jour de l'élection arrivé, le jeune Papineau, qui n'avait alors que treize ou quatorze ans, et que le parti de l'opposition avait choisi pour son chef, monta à la tribune. Voici comment M. de Gaspé apprécie ce premier effort oratoire :

“ Je l'ai souvent entendu depuis tonner dans son parlement provincial contre les abus, la corruption, l'oligarchie, mais je puis certifier qu'il n'a jamais été plus éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres du Séminaire s'écriaient : c'est son père! c'est tout son père! Quel champion pour soutenir les droits des canadiens, lorsqu'il aura étudié les lois qui nous régissent! Et les messieurs Demers, Lionnais, Bédard et Robert, qui rendaient ce témoignage, étaient des juges compétents.”

Le jeune Papineau n'eût pas de peine à choisir la carrière où l'appelaient la destinée; il se décida à étudier le droit. Il n'était pas encore reçu, lorsque l'opinion publique, qui avait déjà les yeux sur lui, l'appela à représenter le comté de Kent (maintenant Chambly) en 1809. Il prit immédiatement part aux débats et se rangea naturellement sous le drapeau national et la direction de M. Joseph Papineau, son père.

Mais lorsqu'éclata la guerre de 1812 entre l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Papineau, malgré sa répugnance à lutter sur le champ de bataille pour un gouvernement qu'il combattait sur l'arène parlementaire, prit les armes et servit, comme capitaine, pendant toute la guerre jusqu'en 1815 et montra beaucoup de loyauté et de courage.

Il eut l'occasion, aussi, de donner une idée frappante de la hauteur de ses sentiments et de la générosité de son caractère. Il commandait la compagnie qui avait été chargée d'accompagner les prisonniers américains jusqu'à Montréal; la bande ayant commencé à jouer par dérision le “Yankee Doodle” il sortit des rangs et refusa d'y entrer avant que la bande eût cessé de jouer un air qui était une insulte pour des vaincus.

Lorsque la Chambre se réunit, au mois de janvier 1815, à la fin de la guerre, elle choisit M. Papineau pour son président, à la place de M. Panet; il avait vingt-huit ans. C'est alors que commença réellement la carrière politique de M. Papineau, qu'il prit le commandement de cette phalange héroïque, dont le courage et le dévouement donnèrent au monde entier l'exemple sublime de l'enthousiasme national uni à la loyauté, et démontrèrent qu'on ne pourrait jamais faire des descendants de la France, en Amérique, une race d'esclaves.

Il m'est impossible de suivre le grand orateur, pas à pas, dans cette voie glorieuse, où nos pères furent toujours fidèles à son drapeau, comme ils avaient été fidèles à celui de Montcalm et de Lévi; l'espace me manque pour rappeler toutes les phases de cette grande lutte, dont le souvenir vivra éternellement dans la mémoire du peuple canadien.

Ce ne fut plus contre les balles et les boulets que ces hommes eurent à lutter, mais la résistance n'en fut pas moins glorieuse; s'il faut du patriotisme et du courage pour braver le feu et la mort sur le champ de bataille, il n'en faut pas moins pour combattre, pendant trente ou quarante ans, contre les embûches, les séductions, la haine et le fanatisme d'un vainqueur insolent, pour subir sans défaillance toutes les humiliations et les avanies, à la vue des récompenses brillantes offertes à la trahison.

La justice souillée par toutes les infamies; la défection protégée par le pouvoir; la domination de la Chambre d'Assemblée par un Conseil Législatif et des Conseillers irresponsables et antipathiques à tout ce qui était français et catholique; les places, les honneurs et les gros salaires prodigués à une misérable faction, au détriment des droits de la majorité; la proclamation audacieuse des projets les plus effrontés d'anglification; l'infériorité de tout ce qui n'était pas anglais et protestant passée à l'état d'axiome; la violation constante de toutes les lois constitutionnelles et parlementaires et de tous les droits, qui nous avaient été garantis par les traités; le contrôle sur les subsides et la dépense publique refusé à la Chambre d'Assemblée; la violence, les insultes, les humiliations, l'emprisonnement, les outrages de toutes sortes dirigés contre des hommes qui ne voulaient pas baisser le front ignominieusement; enfin une nationalité cimentée dans le sang des braves et des martyrs, et sorti victorieuse d'un siècle de combats et de souffrances indicibles.... foulée aux pieds de proconsuls avides, livrée à une bande de corbeaux affamés.... Voilà le lugubre tableau que l'histoire déroule aux regards pendant un demi-siècle, et surtout depuis 1810 à 1837.

Un jour vint, où l'Angleterre effrayée de l'attitude de la Chambre d'Assemblée, que soutenait la population, parut vouloir lui accorder ce qu'elle demandait; mais il était trop tard. La jeunesse, dont le sang bouillonnait, depuis longtemps, dans les veines, soulevait le sentiment national et poussait M. Papineau sur la pente de la violence.

Ce n'étaient plus des lambeaux de concessions qu'il fallait au peuple, c'étaient les fameuses 92 résolutions préparées par M. Papineau, lui-même, et rédigées par M. Morin.

Des assemblées enthousiastes avaient eu lieu sur plusieurs points du pays; M. Papineau y avait été acclamé au milieu des ovations les plus patriotiques; les Fils de la Liberté et le Doric Club en étaient venus aux mains; le parti anglais avait attaqué la maison de M. Papineau; les événements se précipitaient avec une aveugle fatalité. On marchait à grands pas vers l'insurrection, sans en calculer les conséquences, sans organisation, sans préparation. Des mandats furent lancés contre les chefs du parti national: ce fut le signal de la révolte.

L'insurrection victorieuse à St. Denis, écrasée à St. Charles, se terminait par la mort d'un grand nombre de nos malheureux compatriotes sur l'échafaud, et donnait enfin au parti anglais l'occasion, le prétexte depuis si longtemps désiré, d'opérer l'Union du Haut et du Bas-Canada.

M. Papineau était à St. Denis, le 22 novembre 1837; il partit quelques minutes avant le combat, sur les instances de M. Nelson et de ses partisans, qui ne voulaient pas exposer inutilement une vie précieuse dans les circonstances critiques où se trouvait le pays. Ils lui représentèrent qu'ils étaient les bras du mouvement, mais que lui en était la tête et qu'ils auraient besoin de lui s'ils réussissaient.

Après la défaite des Canadiens à St. Charles, M. Papineau, dont la tête était mise à prix, s'enfuit aux Etats-Unis.

On lui a reproché de n'être pas resté au milieu de ceux, que son éloquence avait armés et jetés dans la révolte pour partager leur sort et leurs périls et mourir, comme il avait vécu, à la tête de ses compatriotes. Il faut avouer que ce rôle aurait été plus glorieux, plus héroïque, mais il n'était pas nécessaire, et on s'accorde à reconnaître que c'est celui qu'il aurait suivi, si on ne l'eût forcé de céder à des considérations élevées.

Pour ceux qui n'ont d'autre politique que le fait accompli et qui jugent une entreprise par son succès, l'insurrection de 1837 est une folie, dont ils font tomber la responsabilité et le discrédit sur M. Papineau. D'abord, cette insurrection n'a pas été le résultat d'une organisation, d'un projet mûri et accepté d'avance. M. Papineau aurait voulu rester sur le terrain constitutionnel, où il avait toujours combattu, et quelques jours encore, avant la bataille de St. Denis, dans la grande assemblée tenue à St. Charles, il avait conseillé la prudence et la modération, et il avait déclaré que le meilleur moyen de faire céder l'Angleterre, était de ne rien acheter d'elle. Mais le Dr. Nelson, qui était dans la foule, s'écria avec énergie: “Moi je diffère d'opinion avec M. Papineau: je dis que le temps est venu; je vous conseille de mettre de côté tous vos plats et vos cuillers afin de les fondre et d'en faire des balles.”

La résistance aux mandats d'arrestation lancés contre les principaux agitateurs a été le principal fait de l'insurrection et elle s'est circonscrite dans des limites très restreintes.

Plusieurs sont d'avis que l'adoption et la proclamation des 92 résolutions par M. Papineau a été une faute, qu'il aurait dû suivre le conseil d'une partie des membres du District de Québec et ne pas tout demander à la fois, lorsque l'Angleterre se montrait disposée à faire quelques concessions.

Mais trente et quarante années de déceptions et de patience avaient aigri la population; la jeunesse, qui entra alors dans l'arène, était impatiente, pleine d'ardeur et de patriotisme, elle voulait tout ou rien: les 92 résolutions furent l'écho de la volonté et des sentiments du peuple.

C'est M. Papineau, sans doute, qui avait amassé la tempe qui finit par éclater; c'est lui qui de sa parole ardente et passionnée avait embrasé les cœurs et enflammé les imaginations; c'est lui enfin qui avait donné au peuple l'exemple de la résistance à la tyrannie! Mais va-t-on lui faire un crime de ce qui est et sera son principal titre de gloire aux yeux de la postérité reconnaissante? Serait-ce à dire que dans la crainte de trop enflammer la population, de lui inspirer trop d'enthousiasme pour sa conservation et son honneur national, il aurait dû comprimer les nobles élans de son âme, les inspirations de son éloquence, sa haine du fanatisme et de la tyrannie? Serions nous plus honorés, plus grands aux yeux des nations, si, sacrifiant sa patrie à son ambition, Papineau eût vendu son talent et son influence, si, baisant la main, qui frappait ses compatriotes, il eût accepté ignominieusement les dons et les faveurs dont on aurait payé sa trahison. S'il a commis une folie, honneur à cette folie! car il n'y a que les grands hommes qui s'en rendent coupables, et il n'y a que les nations abâtardies qui ne la connaissent pas. Folie du dévouement et du patriotisme! Heureux les peuples qui en sont possédés! car c'est elle qui écrit les plus glorieuses pages de leur histoire; c'est elle qui imprime sur leur front le cachet de la grandeur et de l'immortalité

et empêche l'humanité de se vautrer dans la boue du matérialisme et de l'abjection.

Mais allons! Je me laisse emporter par les souvenirs entraînants de cette époque; achevons de parcourir l'illustre carrière qui nous occupe.

Après avoir passé deux ans aux Etats-Unis, M. Papineau se rendit en France, où il vécut pendant huit ans, dans l'étude, la réflexion et l'intimité de quelques-uns des hommes les plus distingués de Paris, tels que Béranger, Cormenin, Lamennais, etc., etc.

Lorsque M. Papineau revint de l'exil en 1847, les choses étaient bien changées en Canada; quelques-uns des jeunes gens, qui avaient marché à sa suite, avant 1837, étaient devenus des hommes et travaillaient à faire au Bas-Canada une place honorable dans la nouvelle constitution. Le peuple, qui n'avait pas oublié son ancien chef, l'envoya siéger dans le Parlement uni. Mais cette dernière phase dans la vie politique de M. Papineau est bien pâle à côté de celle que nous venons de retracer; il voulut reprendre sa carrière où il l'avait laissée; or, huit années avaient creusé un fossé profond entre ces deux époques. La première fois qu'il prit la parole dans la nouvelle chambre, on aurait dit qu'il continuait un discours interrompu par les événements de 37; aussi sa voix resta sans écho; on préférerait le grand ministre au grand orateur, Lafontaine à Papineau.

M. Papineau s'était fait des habitudes, un langage et une attitude qui ne convenaient plus sous un gouvernement responsable, au milieu d'hommes paisibles qui, acceptant avec résignation le nouvel ordre de choses, n'avaient d'autre but que d'en tirer le meilleur parti possible.

M. Papineau croyant que son rôle était fini, laissa la politique en 1854 et se décida à passer le reste de ses jours dans la retraite, l'étude et les tranquilles jouissances de la vie de famille.

Il passa l'hiver à Montréal et l'été dans sa magnifique résidence de Montebello, où ses amis et beaucoup d'étrangers distingués trouvent une hospitalité qui rappelle les plus beaux temps de la société française.

Lorsqu'on le rencontre sur sa route, on ne peut se lasser d'admirer ce beau vieillard qui porte si fièrement ses quatre-vingt-trois ans; on met instinctivement la main à son chapeau, tant il y a de noblesse et de cordialité, de majesté et de sympathie dans cette grande figure! On voit qu'il était fait pour les grandes luttes, les grandes choses, comme ces héros dont la peinture ou la statuaire nous a transmis les traits.

Ne soyons pas jaloux des hommages rendus à une de nos illustrations les plus pures, les plus honorables, à une vie dont le désintéressement, le patriotisme et la sincérité sont incontestables. M. Papineau n'était pas riche; pendant quinze ans il n'avait pour ainsi dire que son salaire de Président de la Chambre pour vivre d'une manière digne de sa position et de sa réputation et faire honneur aux étrangers qui le visitaient; et cependant il n'a jamais fléchi devant le pouvoir; il n'a jamais hésité à risquer ses moyens d'existence plutôt que de refouler au fond de son âme les flots d'indignation qui en débordaient.

L'histoire qui rapetisse tant de noms ne fera que grandir le sien; elle dira qu'il fut le premier de son époque par la noblesse du caractère, l'énergie du patriotisme et la constance politique, comme il fut le plus remarquable par la force de l'éloquence et la hauteur de l'intelligence.

Les discours écrits que M. Papineau nous laisse ne donnent pas une idée exacte de son éloquence et de l'effet qu'il produisait sur la Chambre et les masses. A l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain; son style diffus rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable. Il était essentiellement orateur, improvisateur, il lui fallait l'action, la lutte, l'imprévu, le peuple ou ses députés pour auditoire, pour mettre en jeu tous les ressorts de son éloquence et faire vibrer les cordes harmonieuses de son âme.

Lorsque, laissant subitement le fauteuil présidentiel, il s'avancit au milieu de l'enceinte législative, et de sa voix vibrante et de son geste grandiose et de son regard terrible lançait contre les ennemis de son pays ses éloquentes philippiques, les gouverneurs tremblaient sur leur trône et la majorité fière de son chef et de son orateur l'acclamait avec enthousiasme.

Et lorsqu'il allait de campagne en campagne, jetant partout des paroles de feu, des éclairs d'éloquence, quelles ovations! Quelles processions, quelles joyeuses manifestations! On déployait les drapeaux; les femmes agitaient leurs mouchoirs; les enfants lui jetaient des bouquets; et tous n'avaient qu'une voix pour crier: vive Papineau! Et ce respect, cette admiration universelle et cette confiance générale qui l'ont entouré pendant vingt ans, tout cela était spontané, volontaire.

M. Papineau avait l'intelligence des grands principes qui font la base des sociétés modernes, et il faisait plutôt

appel aux sentiments de dignité et de liberté de ses auditeurs qu'à leur sensibilité nationale; il faisait un usage modéré des rubriques insignifiantes, qui sont maintenant en si grande vogue; on ne se contentait pas alors de mots sonores et vides de sens. Son éloquence était passée à l'état de proverbe; on disait d'un enfant qui manifestait des dispositions à bien parler: "c'est un Papineau."

Cependant M. Papineau n'avait pas tout ce qui constitue l'orateur; il manquait de souplesse et d'entrain; il avait plus de majesté que de vivacité, plus de noblesse que de chaleur; il n'avait pas ces frémissements de voix et ces entraînements passionnés qui confondent l'orateur et l'auditoire dans un même sentiment d'enthousiasme. Cependant lorsque l'aigle irrité, abaissait son regard et son vol et fondait sur sa proie, il avait des coups d'aile magnifiques, terribles. Le sarcasme s'échappait de toute sa personne, comme une bordée de canon des flancs d'un navire; malheur à ceux qui se trouvaient sur son passage! Le patriotisme franc et sincère et l'amour élevé de la liberté, qui l'inspiraient, donnaient à sa parole vigoureuse une autorité à laquelle ses adversaires même ne pouvaient échapper.

Qu'on joigne à tout cela la politesse la plus française, l'affabilité la plus exquise, une bienveillance qui se reflète dans toute sa personne, et une conversation enjouée, élégante et instructive; et on comprendra la prestige et l'influence qu'il a exercée sur son époque.

Il a payé, comme le reste des mortels, son tribut à la douleur et aux chagrins domestiques. Un fils chéri, héritier de l'éloquence et du talent du père, Gustave Papineau, mort à dix-neuf ans; et une fille adorée, l'épouse de notre éminent artiste et littérateur, M. Napoléon Bourassa, enlevée, l'année dernière, à son affection, ont causé des vides profonds dans son âme. Comme beaucoup de grands hommes, aussi, il a été témoin de l'indifférence de ses compatriotes, et victime d'accusations qui ont dû vivement affecter sa dignité et son honneur.

Mais que veut-on? on ne conquiert pas l'immortalité sans peine et sans fatigue.

M. Papineau trouve dans la lecture des consolations et des jouissances qui suffisent à son esprit cultivé; malgré son âge avancé, il passe une partie de ses jours et de ses nuits dans l'étude de ses auteurs favoris; aussi il suit de près la marche du monde et se tient constamment au courant de tout ce qui s'y passe.

Il est en religion ce qu'il est en politique, libre et indépendant, dédaignant de l'autorité, n'acceptant rien sans discussion, et croyant difficilement ce qu'il ne comprend pas. Inutile de signaler les résultats de cette indépendance en matières religieuses, chacun les voit et peut les juger.

M. Papineau achève sa course; il disparaîtra, le dernier, de cette grande génération, dont il a été la personnification la plus élevée et la plus durable. La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle; certains hommes sont comme les pyramides: le temps ne peut les entamer.

L. O. DAVID.

LES FÉNIENS.

Depuis notre dernier numéro, les Fénies, qu'on attendait depuis si longtemps, sont venus, et ils sont repartis après nous avoir laissé leurs cartes de visite sous forme d'accoutrements et de carabines.

Pendant toute la semaine dernière, l'excitation a été grande à Montréal; on ne parlait que Fénies, batailles, victoires, carnage et destruction. Les dépêches les plus variées et les plus contradictoires arrivaient d'heure en heure et jetaient la population dans l'émoi. De tout ce qui s'est dit, voici ce qu'il y a de vrai.

O'Neil a voulu faire un coup d'éclat pour augmenter la confiance de la confrérie en sa bravoure et justifier le choix qu'on avait fait de lui comme Président. La convention tenue à Chicago, il y a trois semaines, s'était prononcée contre l'invasion du Canada et avait fait manquer l'expédition qui devait avoir lieu à cette époque. Depuis ce temps, O'Neil n'a rien négligé pour combattre cette décision. Croyant, qu'une fois la lutte engagée, toute la confrérie s'ébranlerait et que les soldats ne lui manqueraient pas, il fit un appel à ses gens pour le 24, et le 24, un certain nombre de Fénies se rangeaient sous son drapeau et se jetaient sur la frontière.

L'armée Fénienne, divisée en trois corps, devait envahir le Canada par trois points différents. O'Neil fit son entrée sur le sol canadien à Pigeon Hill, le 25, à la tête du premier corps composé de 200 à 300 hommes, en leur adressant quelques paroles de triomphe et d'espérance. Les volontaires Canadiens les accueillirent, à leurs premiers pas, par une grêle de balles qui les surprit et les rejetèrent en désordre au-delà de la frontière. O'Neil furieux, traita ses braves soldats de lâches et leur dit qu'il voulait leur donner immédiatement l'occasion de recouvrer son estime et de se venger. Il les entraîna encore une fois sur la frontière, mais vains efforts! Une centaine de volontaires Canadiens réussirent encore une fois à les rejeter du côté américain. A cette phase des événements, O'Neil était arrêté par le général Foster des Etats-Unis, conformément aux ordres du gouvernement américain et envoyé en prison, faute de fournir un cautionnement de \$20,000.

Les Fénies, apprenant l'arrestation de leur chef, devinrent furieux; crièrent à la trahison, menacèrent de le pendre, s'ils pouvaient mettre la main sur lui, et décidèrent de s'en retourner dans leurs foyers, après avoir jeté partout leurs armes et leurs accoutrements que nos volontaires ramassèrent comme souvenirs. On ne sait pas encore le nombre des morts et de blessés faits à cette première escarmouche, qu'on appelle la bataille de Pigeon Hill; mais il paraît qu'on tirait de loin, car le chiffre le plus élevé qu'on donne est de 7 ou huit tués et blessés du côté des Fénies et 0 du côté des Canadiens. Evidemment les Fénies ne sont pas forts.

Pendant que ceci se passait à Pigeon Hill, un autre corps de Fénies se dirigeait sur Huntingdon par Hinchinbrook et recevait d'heure en heure des renforts considérables. Nos autorités crurent à une attaque sérieuse de ce côté là, car elles massèrent sur cette partie 1500 hommes, dont la moitié étaient des réguliers. Les dépêches qui vinrent de ce point, le 26 et le 27, étaient émouvantes; les rumeurs les plus extraordinaires jetaient partout la frayeur; les banques devaient être pillées, Montréal saccagé, les milices américaines s'entendaient avec les Fénies etc., etc. Ces pauvres Fénies! Ils n'ont pourtant pas le fond noir, car cette fois encore ils ne se distinguèrent que par la souplesse de leurs jarrets. Lorsqu'ils aperçurent les habits rouges qui s'avançaient à leur rencontre sur Huntingdon près du camp, où ils s'étaient retranchés, ils disparurent à travers les bois et les champs comme des lièvres; c'est à peine si les troupes canadiennes purent en tuer un au vol et en blesser trois ou quatre autres. Et ce sont ces gens là qui veulent s'emparer du Canada! Depuis cette nouvelle échafourée, les Fénies, malgré tous les efforts faits pour les ramener sur la frontière canadienne, ne veulent plus y mettre le pied; il fait si chaud pour courir si fort! Les dépêches de samedi et d'hier annonçaient une nouvelle attaque, mais les troupes américaines sont enfin arrivées sur les lieux et paraissent décidées à contrôler les Fénies! Les principaux chefs, O'Donnely et Gleason sont arrêtés. Le général Starr, qui commandait le deuxième corps chargé d'envahir le Canada par Huntingdon a été un des plus forts coureurs; il était même furieux contre ses soldats qui retardaient sa course et voulaient le forcer de faire face à l'ennemi. Il est disparu depuis cet exploit; il paraît que les Fénies voulaient le pendre lui aussi. Nous ne serions pas surpris que les Fénies après avoir pendu tous leurs chefs se pendissent entre eux jusqu'à ce qu'il n'en restât plus un seul, comme dans la bataille des deux chats.

Une dépêche qui a fait beaucoup de bruit est celle qui annonçait, vendredi dernier, que l'ambassadeur anglais avait demandé ses passeports après une entrevue avec le président Grant qui n'aurait pas voulu lui donner d'explications.

Cette dépêche n'a pas été confirmée: le fait est qu'on n'entre pas en guerre si promptement: c'est bon pour les Fénies d'être si expéditifs.

Nous devons signaler la belle conduite du prince Arthur dans ce mouvement. Il était à danser dans un bal magnifique qu'on lui donnait lorsqu'il apprit la nouvelle de l'invasion. Il laissa aussitôt la danse et se prépara à partir pour la frontière.

COURRIER D'ONTARIO,

Eh bien! là, franchement, je vous trouve ébouriffants, épantants. Voyez-vous, ces petits blasés, ces dégoutés, ces grimacières, qui trouvent que Montréal est une cité ennuyeuse! Je voudrais bien vous voir à Ottawa, mes bons amis, et comme dans la chanson d'Odry, vous m'en diriez des bonnes nouvelles.

Habiter Montréal, et se plaindre, c'est de l'ingratitude, et de la pire espèce. Tenez, si vous n'étiez pas tous pour moi les meilleurs amis du monde, je croirais que vos âmes manquent de beauté, ou que vous manquez du côté du cœur.

Car c'est blasphémer que d'articuler un aussi gros grief contre votre bonne cité de Montréal.

Songez-y donc, mes bons amis, le sort aurait pu vous faire naître à Ottawa, ou vous forcer d'y demeurer. Je me demande quels épouvantables gémissements vous feriez entendre si vous étiez condamnés à passer ici seulement six mois dans l'année, vous qui vous promenez en baillant dans les rues de Montréal!

Mais il n'y a rien ici, rien, rien, rien de rien. Vous respirez l'ennui à pleins poumons, le matin, le midi, le soir, dans les rues, ou les places publiques, partout, partout enfin. Les maisons sont laides, les rues sont laides, les trottoirs sont laides; il n'y a pas jusque aux bâtisses du parlement et des ministères qui vous semblent laides, tant est épaisse la couche d'ennui qui s'en dégage.

Il est vrai que les sessions nous gâtent un peu, et c'est sans doute pour cela que notre isolement nous semble si profond au commencement de la vacance.

Ce que je regrette le plus de la session pour ma part, c'est la salle de lecture. Nous avons là, outre nos journaux canadiens, deux ou trois journaux franco-américains de première classe, et une douzaine d'excellentes feuilles parisiennes.

Or, cette salle nous était alors ouverte depuis le matin jusqu'à 10 heures, 11 heures et minuit. Nous avions donc continuellement sous la main le sujet de distraction. Partant, impossible de s'ennuyer. Nous avions là, le Monde, le Français, la Gazette de France, l'Union, le Journal Officiel de France, le Siècle, et le Journal des Débats, et la Presse, et d'autres encore.

La Presse où écrit Jouvin; le Journal des Débats où écrivent Janin, Prévost-Paradol, Cuvillier-Fleury; la Gazette de France, où écrit Arthur de Boëssieu, à mon sens, l'un des meilleurs feuilletonnistes de la presse parisienne actuelle.

Maintenant, cette salle est encore ouverte, c'est vrai, mais

elle l'est jusqu'à 4 heures de l'après-midi seulement. A l'heure où vous sortez de bureau, on ferme les portes de la Chambre des Communes et du Sénat, et quelque puisse être alors votre désir de lire ou le dernier feuilleton de Jouvin, ou la dernière "Lettre d'un passant" de Boëssieu, il vous faut y renoncer.

Vous brûlez d'envie de vous distraire; mon Dieu, faites une promenade, rue Sparks, rue Sussex, ou ailleurs. Vous cirez peut-être au soleil, mais bah! La cuisson n'est pas chose absolument désagréable, pourvu que ça ne dépasse pas certaines limites....

Ce que je trouve de vraiment remarquable, à notre salle de lecture, c'est qu'on n'y rencontre ni l'un ni l'autre des deux journaux qui ont la grande vogue parisienne, dans le public éclairé, je veux parler du Figaro et du Gaulois.

Il y a je ne sais combien de centaines et de centaines de journaux, dans cette chambre. Il y en a bien une centaine au moins que personne ne lit une traite fois, pendant les douze mois de l'année. Mais, il n'importe; ce sont des journaux qui sortent d'un coin quelconque de la Puissance, il est juste qu'on les trouve au siège de nos Communes.

Mais pourquoi ne recevrait-on pas aussi des journaux que tant d'hommes intelligents et éclairés lisent régulièrement en Europe. Pourquoi ne nous donnerait-on point l'Univers, le Figaro et le Gaulois?

Pourquoi?... Tenez, savez-vous ce qu'on m'a raconté? Il paraît que quand l'Opinion Publique s'est donné la peine de naître, il fut question, ou il fut proposé d'en prendre deux copies aux Communes, afin d'encourager un journal "qui le méritait si bien." La proposition fut repoussée, par "économie."

Eh bien! c'est par économie aussi qu'on ne reçoit aux Communes ni l'Univers, ni le Figaro, ni le Gaulois.

Quand en finirons-nous avec cette scie de l'économie? C'est plus que je ne puis dire. A voir comment vont encore certaines choses, on dirait vraiment que nous sommes un peuple pour rire, et non un peuple pour de bon. Nous dépensons pourtant un joli budget par année. C'est par millions que nous comptons maintenant. Mais, laissons faire, tout cela n'aura qu'un temps.

Ce qu'il nous faudrait encore ici, ce sont tous les journaux français de la Louisiane. Il y en a plusieurs, comme vous avez pu vous en convaincre par la liste qu'en a donnée l'autre jour, le Journal de Québec. Est-ce que des liens de sympathie très-vive ne nous rattachent pas à tous les groupes français disséminés sur ce continent? Alors, pourquoi ne pas profiter des moyens qui s'offrent à nous d'entrer avec eux en relations. Ils ont des journaux, nous devrions les connaître, les lire de temps en temps, pour nous tenir au courant de leurs idées, de leurs besoins; pour étudier leur tempérament, leur situation; apprécier leurs conditions, leurs moyens de prospérité et d'influence, et leur manière de voir en toute chose.

Mon ami, Alfred Garneau, se proposait, à la session dernière, de faire des démarches auprès de quelques Sénateurs pour obtenir que des abonnements fussent pris à ces différents journaux. Je crois bien qu'il a fait les démarches, mais qu'elles n'ont pas abouti. Il devait s'y attendre du reste. C'est bien là la moindre chose qui occupe pendant les sessions et sénateurs et députés. Il est vrai qu'ils ont bien d'autres chats à fouetter, comme disent les bonnes gens.

Une scie bien autrement formidable que l'économie, c'est votre affaire Guibord. Je ne crois vraiment pas que la Minerve ait publié moins de 500 colonnes sur le sujet? Eh bien! c'est trop, c'est beaucoup trop c'est énormément trop. Je ne leur jette pas le blâme! Ah! mon Dieu, non. Je crois et je sais que la Minerve a ses raisons, et d'excellentes raisons pour en agir ainsi. Mais, quant à moi, je trouve la Minerve bien moins attrayante que d'ordinaire les jours de Guibord.

Il n'est pas étonnant que vos libres penseurs tiennent autant à voir leur Guibord enterré en terre sainte. C'est un exemple qui leur vient de loin et de haut,—de Voltaire, ou de ses amis, ni plus ni moins.

Lorsque Voltaire mourut, M. l'archevêque de Paris, fit défense de l'enterrer en terre sainte. On essaya d'obtenir des ordres supérieurs, impossible. Alors les amis du défunct le firent embaumer et sortir de Paris, la nuit, dans une chaise de poste. On feignit de l'emmener à Ferney, et on le porta à l'abbaye de Sallières, dont l'abbé Mignot était commanditaire. On y annonça que Voltaire était mort en chemin d'une manière très chrétienne. Le prieur, ainsi trompé, procéda à l'enterrement avant d'avoir reçu la défense qui fut envoyée par l'évêque de Troyes, qu'on avait informé de cette manœuvre.

Voltaire mort, est entré en terre sainte par le mensonge de ses amis; les amis de Guibord, mort, cherchent à l'y pousser par l'intervention des tribunaux civils. La terre sainte dont se moquent ces braves gens, pendant leur vie, est donc indispensable après leur mort?

C. T.

Le Prince Arthur a été à St. Hugues, faire une visite à Mme. Ramsay, mère de M. T. K. Ramsay. Melle. Ramsay l'a conduit au couvent de St. Hugues.

Partout, sur son passage, on l'a acclamé et on lui a présenté des adresses de chaleureuse bienvenue.

LA CAUSE BARLOW.

(ERRATUM.)

Nous nous hâtons de réparer une erreur que nous avons faite au sujet de cette cause. Nous avons laissé comprendre qu'il y avait un contrat par lequel Kennedy s'était engagé à transporter son enfant à Barlow. Ce n'est pas exact. Barlow a seulement prétendu que Kennedy lui avait promis de lui en passer un. Mais M. Bélanger, avocat de Kennedy, prétend qu'il n'y a aucune preuve de cette promesse au contrat; que c'est une preuve illégale et inadmissible; et que cette preuve existerait-elle, ce serait un contrat contraire à la nature et aux bonnes mœurs et complètement nul, qui ne pourrait lier les parties contractantes.

AUX ABONNÉS.

Le premier semestre de la publication de *L'Opinion Publique* va expirer bientôt, nous avertissons ceux qui commenceront le second qu'ils seront forcés de continuer six autres mois, nous n'accepterons pas leur désabonnement, s'ils ne renvoient pas le journal à l'expiration des derniers jours du premier semestre.

REVUE DE LA SEMAINE.

FRANCE.

C'est le 21 mai que Napoléon a reçu, d'une députation du corps législatif, le résultat du vote sur le plébiscite. L'empereur, ainsi que l'impératrice et le prince, ont été accueillis avec enthousiasme par les sénateurs et les députés. M. Schneider a adressé la parole à l'empereur au nom des deux chambres. Celui-ci, dans sa réponse, a remercié la nation qui donnait, pour la quatrième fois en vingt ans, une preuve de la confiance qu'elle avait en lui.

Ce soir là, Paris fut illuminé d'une manière splendide pour fêter le résultat du vote.

Le marquis de Talhouet, ex-ministre des travaux publics, a été nommé vice-président du corps législatif. Le même jour, Prosper Duvergier de Haurane, ami de M. Thiers, et Frs.-Xavier Maronier, ont été élus membres de l'Académie française.

Ces jours derniers, le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères, a donné instruction au ministre français à Rome, de s'abstenir de toute discussion concernant les questions agitées dans le concile œcuménique et de garder une réserve absolue sur toute action du gouvernement français à l'égard de ses relations avec Sa Sainteté Pie IX. Cette mesure fait honneur au gouvernement de l'empereur.

On n'a aucune trace de la coalition des partis de la droite et de la gauche, tel qu'on l'avait annoncé, et le nouveau ministère commence ses travaux avec la confiance qu'une immense majorité lui a donnée.

ANGLETERRE.

A la Chambre des Communes, M. Monsell dit que les dépêches d'Ottawa annonçaient que les troubles de la Rivière-Rouge sont finis et que le nouveau gouvernement projeté de Manitoba promet les meilleurs résultats.

Le *Times* réclame l'intervention des puissances européennes dans les affaires de la Grèce.

Les journaux de Londres ont beaucoup critiqué le gouvernement des Etats-Unis qui vient de faire fermer le canal du Sault Sainte-Marie, pour empêcher de passer l'expédition de la Rivière-Rouge, et ont dit que c'était un acte de malveillance affectée.

ESPAGNE.

On dit que Espartero consent à accepter la couronne si les Cortès l'élisent.

Il y a eu des discussions très intéressantes au Cortès. L'un des députés a demandé au ministre s'il était vrai que l'Angleterre et les Etats-Unis s'entendaient pour faire disparaître ce qu'on a appelé les "horreurs des Espagnols à Cuba". Le ministre des colonies a répondu que le gouvernement était sans information à ce sujet. Il a rappelé aux députés que le capitaine-général de Cuba avait, à plusieurs reprises, invité les commissaires américains à visiter l'île pour s'assurer de la véracité des accusations de cruauté portées contre les Espagnols.

ITALIE.

La nouvelle liste des membres du concile œcuménique en porte le nombre à 925.

Les troupes françaises ont été envoyées sur les frontières du royaume de Naples, afin de surveiller les insurgés.

Lorsqu'il s'est agi de voter sur le catéchisme, il y a eu 56 non placet et 44 placet *juxta modum*, c'est-à-dire, moyennant modification. Parmi les Pères qui ont fait cette réserve, on compte plusieurs membres très-influents de la majorité. L'opposition proprement dite se compose donc aujourd'hui de 56 membres. Ce résultat n'a produit aucune émotion. Il constate simplement un fois de plus la pleine liberté du concile.

GRECE.

La nouvelle vient de se répandre que les brigands Grecs, commandés par des hommes notoirement hors la loi, qui ont massacré les Anglais et autres personnes, ont confessé, avant leur exécution, que leurs chefs ont insisté à faire payer une rançon pour les Anglais et les secrétaires Italiens, d'après le conseil de personnes d'une haute autorité et possédant une grande influence sur le gouvernement de la Grèce. Cette information produit un sentiment d'intérêt profond aux quartiers généraux diplomatiques et l'on pense qu'il pourra en surgir de grandes complications.

BAVIÈRE.

La Chambre, par un vote 76 contre 67, a rejeté le bill demandant l'abolition de la peine capitale.

A. C.

M. Vogt, artiste, envoyé sur la frontière par les propriétaires de *L'Opinion Publique*, pour prendre des vues du théâtre de la guerre, a failli être victime de son art. Il a été arrêté comme Fénien par nos volontaires, au moment où il se préparait à dessiner une des curieuses scènes de cette invasion mémorable. Les volontaires, qui n'avaient pu mettre la main sur un Fénien de la journée, voulaient absolument que c'en fut un, malgré ses serments et ses dénégations désespérées et les preuves qu'il donnait qu'il n'était pas un guerrier fénien, mais un simple artiste prenant des vues pour *L'Opinion Publique* et le *Canadien Illustrated News*.

Pauvre M. Vogt! Confondre un artiste avec un Fénien. Il ne paraît pas mal pourtant.

LES VOLONTAIRES CANADIENS-FRANCAIS

Il y a eu la semaine dernière des difficultés entre quelques canadiens du bataillon de Québec et des volontaires de Toronto; les autorités ont été obligées d'intervenir pour séparer les combattants. Et, samedi, comme un parti de volontaires d'Ontario était à dîner une balle de revolver fut tirée dans une fenêtre et passa au dessus de leur tête. On attribue ce fait aux canadiens et on menace d'user de représailles. Il ne manquerait plus que les volontaires de l'expédition se battissent entre eux. Evidemment les choses vont mal partout.

INCENDIE AU SAGUENAY.

Le feu vient de détruire au Saguenay, sur un espace de 1500 milles en superficie, tout ce qu'il y avait au-dessus du sol. Forêts, moissons, habitations et constructions de toutes sortes ont été réduites en cendres. Cinq à six cents familles comprenant 4 à 5000 âmes jetées dans la misère, la colonisation du Saguenay anéantie, une dizaine de personnes brûlées; voilà le triste résultat de cet incendie produit par l'imprudence de quelques colons qui avaient fait brûler des branches sèches.

FAITS DIVERS.

Un banquet magnifique des marchands et hommes d'affaires de Montréal a été donné, lundi, de la semaine dernière à l'hon. John Young.

Sir A. T. Galt présidait le banquet, ayant à sa droite M. G. Stephens, qui remplaçait Son Honneur le maire, empêché; à sa gauche M. Dart, consul-général des Etats-Unis, et M. Underwood, ex-gouverneur du Vermont, et l'un des promoteurs de l'entreprise du canal de Caughnawaga. Parmi les convives on remarquait les honn. MM. Dorion, Laframboise, Huntington, le capt. Armstrong, MM. J. Doutré, R. Laflamme, MM. Parkins, W. Dorion, Achambault, Duhamel, J. Pratt, Ch. Pratt, Sincennes, Barsalou, Benoit, A. Roy, Hawley, C. F. Papineau, etc., etc.

M. Fabre, rédacteur de *l'Événement*, répondant à la santé de la presse, a condensé en deux phrases heureuses la vie et le caractère de l'hôte que la ville de Montréal fêteit avant hier soir. "L'hon. John Young, a dit M. Fabre, reçoit ici l'expression unanime du sentiment public; et, dans un pays où l'opinion possède peu de force encore, le témoignage de celle que ses travaux et son caractère ont réussi à former envers et contre tout est flatteur.

"Quant à sa vie politique, bien que courte, elle a été aussi remarquable que remarquable, car l'hon. John Young a mis autant de noblesse et de désintéressement à quitter le pouvoir, que d'autres emploient d'intrigue et d'égoïsme pour le conserver."

On n'a pas fait de politique à ce banquet, mais on l'a laissé entrevoir. On sait que l'hon. John Young est un partisan avancé de l'indépendance et même de l'annexion au besoin. M. Huntington, qui était là, a fait des allusions plus que transparentes avec son éloquence ordinaire.

Nous recommandons au public l'établissement de MM. Lazarus, Morris & Cie., 295 Notre-Dame. Presque tous les objets offerts en vente par ces messieurs sont manufacturés par eux avec les meilleurs matériaux et au moyen de machines les plus parfaites. Leurs lunettes surtout, manufacturées avec le plus grand soin, ont déjà acquis à leur maison une réputation méritée, et leur nombreuse clientèle est la meilleure garantie de l'excellence de leurs produits.

Nous avons visité l'Hôtel du Canada, récemment ouvert de nouveau, et sous la direction de M. F. X. Fortin. Nous recommandons cet Hôtel au public, et spécialement aux voyageurs et aux marchands de la campagne. Ils y trouveront tout le confort désirable, et ce aux prix modiques de un dollar par jour; il est inutile de parler de l'urbanité du gérant, M. Fortin. Ses qualités ayant auparavant été appréciées par le public.

MORT D'UN FOU.—Théodore Clay, fils aimé du célèbre abolitionniste, vient de mourir dans l'asile des aliénés de Lexington, où il était détenu depuis 38 ans. Voici en peu de mots cette triste histoire:

Théodore Clay avait brillamment débuté comme avocat, et tous ses amis rêvaient pour lui un magnifique avenir, quand il s'infatua d'une jeune personne de Lexington et la demanda en mariage. Sa proposition fut repoussée, mais loin d'en être découragé, il se montra plus assidu que jamais auprès de cette personne, la suivant le jour partout où elle allait et passant des nuits entières à la belle étoile, devant la résidence de la jeune fille.

De telles excentricités inquiétaient à bon droit ses amis; toutefois, on espérait que ce ne serait qu'une surexcitation passagère; mais, un beau jour, Théodore Clay se rendit chez le père de la demoiselle à qui il avait voué cet amour acharné, et le somma, un pistolet sur la gorge, de la lui donner en mariage.

Le doute n'était plus possible: Théodore Clay était fou, et fou dangereux. C'était en 1832, et il avait alors une trentaine d'années. On le fit enfermer dans l'asile des aliénés de Lexington, où sa folie prit bientôt un autre caractère: il se croyait George Washington; dans son costume, dans ses attitudes, dans ses paroles, il copiait autant que possible le père

de la république. Lors des bals donnés assez fréquemment dans cet asile, où ne sont guère que des gens riches, il s'habillait magnifiquement, s'imaginant que la fête avait lieu en son honneur, et souriait avec affabilité aux autres aliénés, qu'il supposait être des personnages haut placés empressés à lui rendre hommage. Mais, dès qu'il était seul, il devenait sombre et taciturne, et pendant sa longue détention il a toujours été l'objet d'une surveillance spéciale. On craignait qu'il n'attentât à ses jours.

Depuis 1860, il était à peu près tombé dans l'idiotisme, et ses forces ont toujours été en décroissant jusqu'au jour où la mort est venue mettre un terme à cette carrière qui promettait d'être si heureuse et qui a été si triste.

Deux fils du célèbre homme d'Etat sont encore vivants: M. T. H. Clay, ancien ministre au Honduras, résidant à Mansfield; et M. John Clay, un des principaux éleveurs du Kentucky et jouissant d'une grande renommée sur le turf.

On nous écrit de Québec:

"M. Lavardière a imprimé la dernière feuille de Champlain au milieu des bravos du personnel de notre petit atelier. Nous étions tous autour de la presse: joie générale. C'est à ce moment, que je lus une adresse à M. l'abbé, en lui présentant un joli porte-plume d'or. Cette petite démonstration, faite en face de cette presse qu'imprima Champlain, fit grand plaisir à M. Lavardière, qui ne put répondre un seul mot, tant l'émotion l'avait gagné.

Pour nous témoigner sa satisfaction, M. l'abbé nous assembla hier soir à 7 heures, dans notre atelier; en un instant la salle de la composition fut convertie en une salle de banquet. Tout fut apporté par les garçons du séminaire: chaises, tables, vaisselles, verreries, vins fins, pâtisseries, bonbonnières. En un mot, rien ne manquait. J'aurais voulu que vous vissiez cette table couverte par tout ce que l'art de la pâtisserie et du confiseur ont su inventer de beau! Un gastronome se serait pâmé d'aise!

Quelques prêtres, invités par M. Lavardière, sont venus s'asseoir à notre table et ont pris part à cette petite fête typographique qui a clôturé nos travaux. Les toasts furent portés. Le premier à Champlain. M. Lavardière proposa le second à M. Geo. E. Desbarats. On but à sa santé. Je répondis quelques mots à ce toast. Tout le personnel du séminaire dormait depuis longtemps déjà quand nous quittâmes l'établissement."

LE FEU A QUEBEC.

Un incendie dévorant a encore réduit en cendres une partie considérable de Québec. L'incendie prit naissance dans une boutique de boulanger de la rue St. François, dans le faubourg St. Roch.

Le faubourg St. Roch présentait un aspect sinistre, l'air était rempli de cris et de gémissements, les maisons s'effondraient avec d'effroyables craquements, et à la lueur blafarde de l'incendie, on voyait les femmes et les enfants réunir à la hâte quelques vêtements et s'enfuir épouvantés.

Le feu gagna la salle Jacques-Cartier, mais grâce à l'énergie et l'activité des pompiers, ce bâtiment put être préservé après avoir subi des dommages de peu d'importance.

Une petite chapelle a été détruite, mais l'église paroissiale de St. Roch a été préservée.

Le feu dévora presque en entier les rues Anne et Richardson, et s'étendant du côté de la rue du Prince Edouard, s'attaqua aux vastes chantiers de M. Baldwin, où deux navires s'y trouvaient en construction. En un instant tout n'était qu'un monceau de cendres. Les pertes sont élevées à \$400,000.

Le foyer de l'incendie s'étendait toujours, il paraissait déjà vouloir embraser tous les faubourgs, lorsqu'une forte pluie abattant la tempête qui n'avait cessé de souffler toute la nuit, maîtrisa la violence des flammes.

On a remarqué avec surprise, mais avec joie, que l'ancienne maison de feu M. Olivier Racine a été épargnée par le feu. En 1845 et 1866, l'incendie avait enveloppé tout le quartier qui avoisine la rue Ste. Anne et la rue de la Reine; cette maisonnette seule n'en avait nullement souffert. Aussi les gens se portaient-ils vers cet endroit, et y déposaient-ils leurs effets sûrs que le feu ne pourrait les atteindre.

Pendant quelques instants on a craint sérieusement pour l'Hôpital de Marine et les malades qu'elle contenait, mais phénomène extraordinaire, le feu se prit à lutter contre le vent violent qui l'attisait, et rebroussant chemin, s'attaqua aux rues qui s'étendent du côté des chantiers, empoignant la belle forge de M. Baldwin, ravageant son chantier, dévorant tout et s'amusant à faire des cendres de deux bâtiments splendides, à la veille d'être mis à flot.

MARIAGE.

A la cathédrale d'Ottawa, le 24 mai, Pierre Chenet, célèbre marchand, conduisait à l'autel Delle Emma-Antoinette-Mélina Germain. Le mariage a été béni par M. le grand vicaire Dandurand.

Gaillardet écrit de jolies choses dans le *Courrier des Etats-Unis* sur le vote qui vient de créer l'empire constitutionnel en France.

La défaite du radicalisme a été complète, dit-il. Il ne peut se rattraper que sur certains détails, par exemple sur le vote des villes et sur celui de l'armée.

Il y a là, en effet, quelques ombres à la victoire impériale. Dans la plupart des grandes villes, la majorité a été contraire au plébiscite. De ce nombre sont Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Dijon, Limoges, Montpellier, Nantes, Rochefort, Saint-Quentin, Saint-Etienne, Roanne, Lille, Cherbourg, Rouen, le Havre, Brest, Toulon, Grenoble, Nîmes, Arles, Perpignan, Narbonne, Valence, Vienne, etc. Mais en comparant les votes de ces villes à ceux qu'elles avaient donnés aux élections législatives de 1869, on constate que l'opposition y a notablement diminué, loin d'avoir augmenté. Cet affaiblissement est surtout remarquable à Paris, où, l'année dernière, les candidats impérialistes n'avaient réuni que 70 mille voix contre 230 mille, tandis qu'aujourd'hui Paris donne à l'empire libéral 138,406 oui contre 184,344 non. C'est encore la minorité, mais combien les termes de la proportion sont profondément modifiés! En une année, le gouvernement libéral a gagné plus de 60 mille voix. Sur les neuf députés de la Seine, trois, MM. Thiers, Jules Ferry et Pelletan, ont été défaits par leurs électeurs.

Quant à l'armée, il est bien vrai qu'elle a donné 46,000 non, contre 286,000 oui. Il est bien vrai que la caserne du Prince



S. A. R. LA PRINCESSE DE GALLIERA.

Eugène, à Paris, a fourni, pour sa part 1,121 non contre 1,652 oui. Je ne trouve pas cela trop rassurant pour l'Empire, car cela prouve que l'esprit de dévouement absolu est quelque peu entamé par l'esprit d'indépendance. Cependant les radicaux auraient tort de s'exagérer l'importance de ce résultat et de se faire des illusions qui pourraient leur coûter cher.

Gaillardet ajoute que le vote de l'armée n'inquiète pas l'empereur et continue ainsi :

Et pour en donner une preuve éclatante, Napoléon III a quitté les Tuileries hier, à trois heures de l'après-midi, en voiture découverte, sans escorte, et il a été, avec l'impératrice, faire visite aux soldats de la caserne du Prince Eugène, en passant par la rue de Rivoli, le boulevard de Sébastopol et la rue de Turbigo jusqu'à la place du Château d'Eau. Arrivé dans la cour de la caserne, l'empereur descendit de voiture,

offrit le bras à l'impératrice, et demanda à visiter les chambres des soldats. Un de ceux-ci s'écria, dit-on : « C'est égal, voilà un b... qui n'a pas froid aux yeux. »

L'impératrice a parcouru l'infirmerie, trouvant une bonne parole pour chaque malade, ou chaque blessé, et elle s'est informée avec intérêt de l'état du lieutenant Philbert qui était sorti. Ce lieutenant a été la première victime des émeutiers qui ont cherché, pendant trois jours, à soulever le faubourg du Temple et la caserne du Prince Eugène. Ils ont commencé à se promener devant cette caserne en envoyant des baisers (historique) aux soldats qui étaient aux fenêtres, et en criant : Vive la ligne ! Un des meneurs nommé Mallet, qui se dit parent du général Mallet, conspirateur célèbre du premier empire, s'approcha du lieutenant Philbert placé sur le trottoir, et lui dit : « Est-ce que vous feriez tirer sur le pauvre peuple,

vous ? — Certainement, je ferais mon devoir, lui répond l'officier. » A ces mots, Mallet décharge sur lui un revolver dont la balle l'atteint à la main, et l'assassin allait tirer un second coup, lors qu'il fut renversé et arrêté. Il fut heureux d'échapper au sort d'un autre émeutier qui a joué, du reste, un rôle bien plus courageux et plus noble que le sien.

Celui-là, nommé Baudet, se fit tuer sur une barricade de la rue Saint Maur, où il persista à rester en agitant un drapeau rouge et en criant : Vive la République ! après les trois sommations du commissaire de police. Cette mort insensée, mais héroïque, a inspiré une page éloquente à Paul de Cassagnac qui dit dans le *Pays* :

« Dors en paix, ô le seul républicain qui, depuis vingt ans, ait su mourir pour sa cause ! Sois heureux que tes partisans n'aient pas raconté que, toi aussi, tu étais de la police, et, de-

vant ton convoi qui passe, solitaire et sans imitateur, regardons, nous tes ennemis, qui te saluons chapeau bas !”

L'Académie française vient de perdre un de ses membres les plus distingués et son secrétaire dit *perpétuel*, dans la personne de M. Villemain, ancien professeur de littérature française à la Sorbonne et ancien ministre de l'instruction publique sous Louis Philippe. Ce fut un maître de l'art de bien dire ; il fonda l'électisme en littérature, comme M. Cousin en philosophie. L'homme politique fut très inférieur en lui à l'homme littéraire, et la peur des Jésuites devint son idée fixe, au point de troubler un moment sa raison. Une autre préoccupation le rendait très malheureux, c'était celle de sa difformité physique et des brocards que les journaux satiriques se permettaient sur sa laideur.

Une fois, cependant, il chercha à en tirer parti, en disant à une jolie femme qu'il sollicitait : “Madame, je suis si laid... on ne le croira pas !” Mme Récamier l'a défini très malignement, en disant de lui : “Mon Dieu, que Villemain est aimable ! Il ne dit pas un mot de ce qu'il pense ; il ne pense pas un mot de ce qu'il dit. Mais qu'il est donc spirituel et gracieux !”

Après avoir été un des chefs de la petite opposition orléaniste à l'Académie, avec MM. de Montalembert et Guizot, M. Villemain se serait probablement rallié, comme eux, à l'empire libéral, mais il n'en a pas eu le temps.

CHRONIQUE QUÉBÉCOISE.

Sous ce titre, on pourrait écrire longuement. Il serait facile de parler commerce, politique, navigation et que sais-je encore. Mais ce sont là des lieux communs dont je ferai grâce aux délicats lecteurs de *L'Opinion Publique*. Habités à lire des choses intéressantes, ils ne goûteraient guère ces banalités : Comme le gourmet de Labryère, ils diraient avec dédain : “C'est trop froid.”

Je vous dirai donc des choses nouvelles, sinon neuves. Je ne signalerai que pour le plaisir de la chose une certaine rumeur comportant que M. Chauveau s'efforce de troquer son portefeuille ministériel contre l'hermine judiciaire.

Mais M. Chauveau n'est pas fait pour être juge ! Jamais sa bonne étoile ne le conduira au palais, où ne devraient entrer que des gens insensibles aux tendres accents de la poésie.

Aussi je crois plus à une autre rumeur annonçant que M. Cascault, député aux Communes pour Bellechasse, sera prochainement nommé au poste de ministre de l'Instruction Publique. Savant, laborieux et intelligent, M. Cascault possède toutes les qualités requises chez un juge. Peu occupé dans sa famille—il est célibataire—il pourra donner tout son temps et ses soins aux affaires judiciaires.

Plusieurs cependant regrettent de voir le député de Bellechasse monter sur le banc ; on trouve qu'il perd un bel avenir politique. Il est très populaire aux Communes et ses capacités lui permettent d'aspirer à la représentation du district de Québec. On le désigne aussi comme le successeur de M. Chauveau dans le gouvernement de Québec.

Quoi qu'il en soit, on pense que, grâce à ses talents et à la crainte qu'il inspire à certains personnages influents, il sera prochainement nommé juge pour Kamouraska.

A propos de juge—sinon à propos de bulles—vous me permettez de vous affirmer que notre Code Civil a été approuvé à Rome, sauf deux articles relatifs aux empêchements de mariage. Nos lois d'éducation ont aussi subi le même sort. Elles ont été ratifiées par les autorités romaines et dans le préambule de sa décision, le P. de Angelis déclare qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation au peuple, ajoutant que le clergé n'a sur l'éducation qu'un droit de surveillance.

Cette doctrine ne s'accorde guère avec les théories de M. l'abbé Martel et du “Nouveau Monde.” Pourtant le P. de Angelis, est le théologien du Pape : ses décisions font autorité à Rome et auprès de toutes les autorités religieuses.

Cette décision tranchera la question des rapports entre l'Eglise et l'Etat, telle que posée par certaines feuilles qui finissent par n'être plus catholiques à force de vouloir l'être trop. M'est avis que la *Minerve* s'y soumettra volontiers, de même que *L'Opinion Publique* ne la critiquera nullement.

Maintenant quelques mots de l'incendie de St. Roch. Les journaux vous ont déjà fait connaître les détails et je me contenterai de vous dire que les incendies rencontrent beaucoup de sympathies. D'ailleurs, presque tous possèdent quelques ressources. Ce sont en partie des ouvriers qui vivaient naguère dans l'aisance. Leur sort est meilleur que celui des populations du Saguenay, qu'un autre incendie a réduites à la plus grande misère.

Vous savez qu'une immense conflagration a détruit en effet le 13 mai, toutes les habitations qui se trouvaient entre Chi-contimi et le lac St. Jean, c'est-à-dire une étendue large de cinq milles et longue de trente-six. On estime que cet incendie a mis dans un dénuement complet au delà de 5000 personnes, sans compter six qui ont été brûlés.

Notre pauvre Canada est ravagé par le feu et le fer. Vous savez mieux que moi combien les feux vous donnent de troubles. Ici la garnison est montée par nos volontaires, qui remplacent dignement les troupes régulières.

Dans notre bonne ville, l'invasion féniennne n'a eu d'autre résultat fâcheux que celui de faire perdre une soirée aux amoureux qui séparent les fortifications. En effet, on disait jeudi que les portes de la ville seraient fermées vers huit heures, et plusieurs d'adolescents qui font ordinairement des excursions galantes au-delà des murs ont observé la continence, ce soir-là. Les portes n'ont pas été fermées, mais la morale n'en a pas été plus mal. Je connais même nombre de personnes qui désireraient apprendre tous les jours de ces nouvelles d'invasion, et pour cause... mais je fais terme à la médisance, bienveillant lecteur, et je vous dis au revoir.

Québec, mai 1870.

CRITIQUE JUDICIAIRE.

LES PRÉCÉDENTS.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai besoin d'écrire parce que je trouve que bien des choses vont mal dans ce siècle ; nous ne sommes pas dans un état normal et nous sommes tous un peu coupables. Il y a des abus, et partout. Ce mot vous effraie ? Eh bien oui, il y a des abus, et partout. Je vais en signaler quelques-uns, même tous ceux que je connaîtrai, si votre journal est assez indépendant pour recevoir mes épitres, car aussitôt que vous vous ferez prier pour les admettre parce qu'elles frisent la moustache d'un allié ou d'une personne que vous avez intérêt à ménager, je retirerai mes observations et je dirai de vous que vous avez des principes tant que ces mêmes principes ne froissent pas vos intérêts. J'ai dit, et j'entre dans le sujet.

L'autre jour, c'était le 13 mai dernier, une cause se plaidait en Cour de Circuit non appelable, présidée par Son Honneur le juge Beaudry ; j'étais tout oreille parce qu'il s'agissait d'une question que j'avais discutée peu de temps avant. Je vais vous dire la cause, quelqu'un pourrait avoir besoin d'y référer : —Métayer dit St. Onge vs. Dumontelle.

Voici les faits : Le Demandeur, locateur, prend une Saisie-gagerie par droit de suite, contre le Défendeur, locataire, neuf ou dix jours après l'enlèvement des effets qui garnissaient les lieux loués.

Le défendeur de prétendre que la Saisie-gagerie n'était pas valable parce qu'elle avait été pratiquée après les 8 jours de l'enlèvement, et la Cour au grand scandale de plusieurs, alla jusqu'à dire que la Saisie ne peut s'exercer que dans les huit jours de l'enlèvement dans tous les cas ; et quant même il serait resté des effets dans la maison, la saisie ne peut avoir lieu que sur ces derniers effets.

Eh bien, Monsieur, ce jugement me va, et je ne vois pas comment on peut juger autrement en face de l'article 1623 du Code qui dit : “Dans l'exercice de ce droit (du droit privilégié de l'Article 1619) le locateur peut faire saisir les effets qui y sont sujets, et qui sont sur les lieux, ou dans les huit jours qui suivent leur enlèvement.”

C'est si clair que l'intelligence la plus naïve ne pourrait pas l'interpréter autrement. Et pourtant, j'ai entendu maints avocats prétendre que ce privilège existe tant qu'un autre locateur n'a pas acquis le même privilège sur les mêmes meubles ; d'autres, plus modérés et suivant les besoins de leur cause, disent qu'il s'étend à huit jours depuis la fin du bail ; mais qu'il existe toujours pendant la durée du bail. Que dis-je, j'ai bataillé moi-même deux heures en Cour pour combattre cette prétention.

Sur quoi s'appuyait mon adversaire ? Sur les raisons que s'appuient tous ceux de cette doctrine. Sur quoi encore ? Sur les précédents. Les précédents!!! c'est mon cauchemar. Et pourtant il faut compter avec eux, et c'est qu'on ne s'en gêne pas, on les administre non pas à défaut de loi, non plus pour aider à l'interprétation d'un texte ; mais bien comme ayant force de loi. On ne dit pas, après avoir raisonné : “C'est ainsi qu'a interprété cette disposition l'hon. Juge un tel,” mais on dit tout simplement : “il en est ainsi parce que tel Juge l'a jugé.”

Les précédents ont leur valeur, sans doute ; mais ils sont dangereux pour servir de guide et je m'explique :

On les ramasse un peu partout et à n'importe quelle date ; je voudrais vous peindre le spectacle d'un avocat glanant avec une fiévreuse inquiétude, dans les champs de la jurisprudence, des précédents pour servir au besoin de sa cause ; je désirerais vous faire voir tous ces pauvres précédents remués, bouleversés, gisant là les uns sur le côté, les autres sur le dos, selon qu'ils ont plus ou moins bonne mine à l'œil nu ; je serais flatté de vous faire comprendre les péripéties qu'endure l'homme de loi quand il se rue sur ceux qui le condamnent et le sourire qui rayonne sur sa figure à la vue d'un jugement qui le contraire. C'est le sort d'un noyé qui se grippe où il peut. Mais, on le sait, une nuance de faits suffit pour conférer un droit. Or quels sont les cas, qui, dans leurs différentes phases se comportent de la même manière ? Si après avoir examiné les faits, ils sont identiquement les mêmes, se sont-ils passés sous l'empire d'une législation semblable, ou bien le jugement a-t-il été rendu par un tribunal supérieur en juridiction ou en capacité, car enfin si vous voulez imposer l'opinion d'un Juge, le tribunal a au moins droit, ne serait-ce que pour sauvegarder les apparences, que vous lui citiez des autorités de poids, autrement, il aura raison d'être froissé de votre indécatesse et de prétendre être aussi intelligent que son confrère.

Voilà autant de questions qu'on devrait examiner et l'avocat a grand soin d'embrouiller l'affaire si c'est son intérêt à le faire.

Non, je le répète, c'est un abus et un abus intolérable, engendré par la mauvaise foi, l'ignorance ou la paresse ; c'est une barrière ouverte et toutes les brebis y passent. Je pourrais citer des milliers de causes où l'on juge depuis des années, dans le même sens, des cas qui n'ont pas de similitude, ou d'une manière carrément opposée aux principes du droit modifié.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, on cite entr'autres un jugement qui a été rendu par la Cour Supérieure siégeant à Montréal, en 1845—qui décide que la saisie-gagerie peut avoir lieu dans les huit jours après l'expiration du bail.

Je comprends qu'avant les dispositions de notre Code, on pouvait ainsi juger, car aucun terme positif n'était assigné pour exercer ce droit, et les auteurs avaient établi que, dans le cas où le locataire, quittant son premier logement sans payer, et transportant ses meubles dans un autre, le premier propriétaire avait droit de suite chez le second, la poursuite alors devait être faite *intra breve tempus*, et la jurisprudence avait adopté le terme de huit jours.

On avait cru prendre une certaine latitude, car la Coutume de Paris, après avoir dit, art. 161 : “Il est loisible à un propriétaire d'aucune maison, par lui baillée à titre de loyer, faire procéder par voie de gagerie en la dite maison, pour les termes à lui dus pour le louage, sur les biens étant en icelle.” Ajoute, art. 171 : “Toute fois les propriétaires des maisons... ne peuvent suivre les biens de leurs locataires... encore qu'ils soient transportés, pour être premier payés de leurs loyers... iceux arrêter jusqu'à ce qu'ils soient vendus et délivrés par autorité de justice.”

On avait donc cru, en présence de ces textes, accorder non pas seulement un privilège sur les meubles, par droit de suite ; mais même l'exercice de ce droit par saisie-gagerie par droit de suite, et je m'étonne qu'avec cette interprétation on ait même limité ce droit.

Eh bien, n'en déplaise à tous les propriétaires, je prétends que même avant le Code, de telles interprétations confondaient le privilège sur les meubles avec le privilège d'exercer ce droit.

Car qu'on le remarque, l'art. 171 est une exception, non pas à l'art. 161 ; mais bien à l'art. 170, qui dit : “Meubles n'ont point de suite par hypothèque, quand ils sont hors la possession du débiteur.”

On doit donc conclure que l'art. 161 confère le privilège de la saisie-gagerie sur les effets étant dans la maison louée, et l'art. 171, le privilège d'être payé de préférence sur les meubles qui garnissaient les prémisses, *iceux arrêter* jusqu'à ce qu'ils soient vendus et délivrés par autorité de justice, “ce terme arrêter, comme dit Ferrière, se prenant improprement pour s'opposer à la saisie du créancier qui aurait saisi les meubles, pour être le propriétaire en vertu de telle opposition, préféré au créancier qui aurait saisi et fait transporter les meubles.”

Je le répète donc, il n'y a que l'usage qui a pu faire prévaloir la jurisprudence d'exercer la saisie-gagerie même dans les huit jours après l'enlèvement.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas à m'occuper du droit antérieur au Code ; mais je ne comprends pas comment depuis l'art. 1623, si formel, on puisse prétendre qu'on puisse saisir-gager après les huit jours de l'enlèvement.

Une comparaison : Une personne est prisonnière et on lui permet d'aller jusqu'à la porte de la cour de la prison. Doit-il comprendre qu'il lui soit permis d'aller au-delà ? Nous sommes les esclaves de la loi ; je ne la justifie pas ; mais enfin c'est la loi, ses limites sont tracées ; lorsqu'elle élargit ces limites pour quelques personnes, c'est de droit strict ; l'interprétation doit aussi être stricte et s'attacher aux causes sans lesquelles il n'y a pas de privilège ; c'est élémentaire.

Ainsi d'après moi, avant le Code on n'avait l'exercice de la saisie-gagerie que sur les meubles qui se trouvaient dans la maison louée ; mais on avait toujours un privilège par droit de suite sur les meubles sortis, et ce n'est que pour empêcher les conflits des locataires subséquents que la jurisprudence avait établi un terme de huit jours à ce privilège et que, confondant le droit privilégié avec l'exercice de la saisie-gagerie, on a étendu celle-ci à huit jours.

Mais notre Code, art. 1619, ayant restreint le privilège aux meubles qui se trouvent sur la propriété louée, ne limite pas ce privilège quant au temps ; mais il en limite l'exercice par voie de saisie-gagerie à huit jours.

Au-delà de ces limites le propriétaire peut bien avoir un privilège et venir selon l'ordre qui lui est assigné par l'art. 2005, mais il ne peut pas, je le maintiens, venir avec une saisie-gagerie.

Et de quoi le propriétaire peut-il se plaindre de cette interprétation ? Je trouve qu'il n'est pas mal là, et auprès des autres créanciers c'est le plus heureux. Qu'on change la Législation, je ne m'y oppose pas le moins du monde, quant à présent ; mais tant que la loi est telle, il faut la suivre.

Une jurisprudence peut prévaloir ; mais je dois le dire, il est malheureux qu'on attaque de front un texte aussi explicite et qui ne laisse aucun doute quant à l'intention du Législateur. Les Codificateurs connaissent fort bien les contestations surgies à ce propos, et s'ils eussent eu l'intention de consacrer la jurisprudence du pays qui accordait la saisie-gagerie après les huit jours de l'enlèvement des effets, il leur aurait été facile de le faire.

J'ai dit qu'il serait malheureux d'adopter une jurisprudence contraire à la loi et je le répète, car outre le grand inconvénient d'être obligé d'étudier le droit dans des décisions souvent inédites et souvent mal rapportées, on arrive en dernière analyse à confondre le pouvoir judiciaire avec le pouvoir législatif, et c'est un des principes les plus opposés à toute saine administration.

Montréal, 28 Mai 1870.

B. A. TESTARD DE MONTIGNY

STATISTIQUES SUR ONTARIO.

Les résidents d'Ontario, d'après des statistiques pour l'année 1868, ont un nombre de 1,329,576.

Ce chiffre ne saurait pourtant être regardé comme la population d'Ontario, car il n'est question ici que des contribuables. Il y avait alors dans la province 989,163 bêtes à cornes, 1,925,686 moutons, 579,268 cochons, 357,462, chevaux et 119,604 chiens.

Le nombre d'acres cotisés était de 19,626,902 pour une valeur de \$175,468,129. La propriété personnelle était élevée à \$24,319,708. Il y avait 310,114 contribuables.

Le revenu taxé était de \$6,576,023 ; les arrérages de taxes atteignaient \$1,750,009. Les corporations devaient en déductions \$10,247,516 et la province était endettée au fonds d'emprunt municipal en une somme de \$4,845,978. L'intérêt dû était de \$1,048,852.

Les taxes ont produit une somme de \$3,150,085, les emprunts \$239,675 ; payé par le gouvernement pour l'administration de la justice \$94,220 ; autres revenus \$1,478,819.

Dépense :—Intérêt sur tous \$699,177 ; Education, \$589,346 ; gouvernement municipal, \$529,458. Administration de la justice \$381,188 ; chemins et ponts. \$782,955 autres déboursés \$1,593,415.

La propriété immobilière des villes était taxée à \$37,217,306 ; personnelle, \$8,089,448 ; revenu taxé, \$3,926,188, arrérages de taxes, \$447,794. Le passif des villes était de \$57,944,950.

L'HOTEL DE NIORRES.

VIII.—Le carabas. Suite.

—De sorte que si vous aviez été tué tout à l'heure, comme cela eût bien pu arriver, la reine se serait passée de coiffeur pour le reste de ses jours.

—Je le crois !” répondit sans hésiter le Gascon.

Un éclat de rire général accueillit cette prétentieuse affirmation. Léonard devint cramoisi.

“Et qui donc pourrait me remplacer ? s'écria-t-il. Qui donc oserait se faire mon successeur ? N'est-ce pas moi seul qui ai inventé les coiffures à Poiseau royal, au herisson, au chien couchant, à l'économie du siècle, au désir de plaire ? Ne suis-je pas l'auteur des poufs à la reine, des parterres galants, des calèches détroussées ? La coiffure, avant moi, était un métier, j'en ai fait un art ! Si je venais à mourir, messieurs, je suis convaincu que la reine porterait désormais des coiffes !”

En entendant cette façon gasconne, Marat haussa dédaigneusement les épaules, et Danton se mit à rire.

“Mais, monsieur Léonard, dit le dentiste Talma en se mêlant à la conversation, vous devez être horriblement occupé ?”

—Horriblement est le mot propre, monsieur, je suis exténué, brisé, moulu, tué, répondit Léonard ; je n'ai pas un instant de loisir, pas un moment de repos !

—Les grandes dames vous tourmentent fort ?

—Oh ! fit le coiffeur de Marie-Antoinette avec une grimace de dédain, je laisse la cour à mes employés, je ne m'occupe, moi, que de Sa Majesté.

—Quoi ! vous ne coiffez que la reine ?

—A peu près. Je me consacre exclusivement à son service. Quelquefois, il est vrai, je pose quelques chiffons sur la tête de Madame ou sur celle de son Altesse Royale la comtesse d'Artois, mais point souvent. Quant aux duchesses, aux maréchales et aux princesses, je les abandonne à Frémont, mon premier. Les femmes sans tabourets et n'ayant pas les entrées sont la part de Paul, mon second. Pour ce qui est des princesses, des femmes de finance et autre menu fretin, je les envoie à Legros, dont la renommée a si fort pâli devant la mienne. Restent les espaliers de l'Opéra, les comédiennes du Théâtre-Français, c'est l'affaire de Léon, mon troisième. Parfois cependant, je l'avoue, je descend jusqu'à ces têtes, je

prends les plus jolies, mais c'est lorsque j'ai à essayer quelque nouvelle combinaison et que je veux composer sans fatiguer Sa Majesté.

—Superbe métier! fit observer Marat avec un ricanement ironique.

—Et qui vous vaut plus d'une confiance attrayante, je gage! ajouta Michel.

—Un coiffeur est un confesseur? dit Léonard.

—Ce qui signifie que l'on n'a pas de secret pour lui.

—Je dois avouer que dans les circonstances difficiles, on a souvent recours à moi! répondit le coiffeur avec une modestie affectée.

—Morbleu! devez-vous en savoir de ces historiettes scandaleuses! s'écria Tallien dont les yeux pétillaient.

—Mais... oui, j'en sais quelques-unes, fit Léonard, dont le front rayonnait de se trouver ainsi le point de mire de l'attention de ses compagnons de route.

—Contez-nous une histoire! demanda Michel d'un ton câlin.

—Oh! oh! jeune homme, vous n'y songez pas! Et la discrétion?

Bah! vous tarez les noms!

—Oh! vous pouvez parler, fit observer Danton, vous ne risquez jamais de dépasser la vérité en inventant même un peu. D'ailleurs on ne craint pas le scandale à la cour.

—On le cherche! ajouta Marat.

—Et on le trouve! dit Fouché avec un pâle sourire.

—Dès lors, parlez, maître Léonard! cria le petit abbé.

—Une histoire de bataille! ajouta Augereau.

—Ce sera sans doute amusant! dit Saint-Just.

—Comme on le voit, quatre personnages étaient jusqu'alors demeurés étrangers à la conversation générale, dont le coiffeur de la reine faisait les frais.

Le premier de ces quatre personnages, le compagnon du dentiste Talma, l'élève de l'École militaire, gardait un silence absolu, paraissant se renfermer en lui-même et observer attentivement chacun de ceux avec lesquels il se trouvait.

Le vicomte de Renneville et le marquis d'Herbois, s'isolant également du reste des voyageurs, causaient à voix basse depuis le départ du carrabas et semblaient n'avoir pas entendu un mot de la conversation précédente.

Quant à l'ouvrier teinturier, celui que Hoche, le palefrenier du comte d'Artois, avait salué amicalement, il se tenait silencieux dans son coin, ouvrant les yeux et les oreilles, écoutant avec des regards ébahis tout ce qui se disait et paraissait fort intimidé de se trouver ainsi en contact avec des hommes dont l'un avait l'honneur de coiffer la reine de France, de la voir et de lui parler chaque jour et dont les autres étaient évidemment des gens d'une condition bien supérieure à la sienne.

—Une histoire! une histoire! répéta Léonard en se caressant le menton. Ma foi! je ne sais trop quoi vous conter... Il faudrait que vous fussiez comme moi au courant des choses de la cour pour bien comprendre...

—Nous tâcherons de deviner, dit Danton en riant de l'oubli de la coiffure.

—Mais je ne sais en vérité que vous dire. Il n'y a rien de bien nouveau depuis quelque temps, à moins que ce ne soit l'aventure dont M. Lenoir parlait hier à Sa Majesté.

—Quelle aventure? demanda vivement Marat.

—Une affaire qui me paraît, ma foi! des plus mystérieuses et des plus dramatiques.

—Et le lieutenant de police en faisait part à la reine?

—Oui, hier matin même, tandis que je coiffais Sa Majesté.

—Eh bien! contez-nous cela à votre tour, monsieur Léonard.

Le coiffeur s'installa mieux qu'il n'était encore sur la banquette, tira de la poche de sa veste de satin une magnifique tabatière en émail incrustée d'or, et, après l'avoir ouverte, y plongea délicatement le pouce et l'index de sa main droite.

—Hier donc, messieurs, commença-t-il en portant à ses narines la poudre odoriférante dont il éparilla les deux tiers sur son jabot de dentelle, hier matin donc, mon service m'appelant comme de coutume auprès de Sa Majesté, je me rendis dans les petits appartements à l'heure ordinaire.

Mais avant de continuer, ajouta Léonard en s'arrêtant et en faisant étinceler au soleil les feux d'un magnifique solitaire qui brillait au petit doigt de la main à l'aide de laquelle il se caressait le menton, je dois vous mettre au courant de certaines particularités de mes relations avec Sa Majesté... Messieurs, je suis Gascon...

—Cela s'entend! interrompit en riant Michel.

—Et je m'en flatte, ajouta Léonard. Or tout Gascon est généralement conteur: l'élocution disserte est une production aussi indigène aux rives de la Garonne que les pommes à cidre à la terre de Normandie. C'est pour le Gascon un besoin impérieux que celui de se faire écouter, de faire dresser l'oreille à ses auditeurs au récit de ce qu'il débite. De là son penchant à broder les faits ou les assertions lorsque la vérité manque à sa façon de loquace. Chez lui le mensonge est rarement un travers du cœur: c'est une nécessité de la langue, ou, si l'on veut, une démanaison de l'esprit.

—Ce qui signifie, cher monsieur Léonard, qu'il ne va pas falloir croire un mot de tout ce que vous allez nous conter! dit Danton en souriant.

—Permettez! répondit vivement le coiffeur, je ne veux pas dire cela; je veux dire seulement que, comme la reine sait que je suis Gascon, que, comme tel, je ne parle pas mal, elle aime à tenir de ma bouche les nouvelles de la ville et de la cour, que du reste, j'ose l'affirmer, j'arrange avec assez d'adresse pour que les aspérités n'en soient pas trop rudes aux oreilles de Sa Majesté.

Il y a certains jours surtout où la reine m'ordonne de prolonger singulièrement la durée ordinaire de sa coiffure.

—Léonard, racontez-moi quelque chose, me dit-elle.

Je comprends aussitôt ce que cela signifie: c'est l'ordre de suspendre momentanément son accommodage; c'est me dire que pendant une heure, quelquefois une heure et demie, je vais avoir, sans discontinuer, à passer doucement mon peigne dans les beaux cheveux de Sa Majesté en lui effleurant délicatement l'épiderme de la tête.

Tout aussitôt une des jeunes et jolies femmes de chambre ordinaires est mandée dans le cabinet de toilette: elle s'assoit sur un petit tabouret devant la reine, prend sur ses genoux les pieds de Sa Majesté, les déchausse et frictionne lentement ces jolis petits pieds qui font l'admiration de la cour, et cela tout aussi longtemps que je parle en peignant la chevelure de la reine.

—Quel singulier caprice! dit Danton.

—Elle ne sait à quelle recherche se vouer! grommela Marat.

—Et pourquoi la reine se fait-elle ainsi peigner et frictionner à plaisir? demanda Tallien.

—C'est, répondit Léonard, une recette que le célèbre Cagliostro a donnée à la reine pour combattre les migraines opiniâtres qui la font souvent souffrir. Sa Majesté a des cheveux de toute beauté, personne ne l'ignore. Ce don précieux de la nature la fatigue cependant beaucoup. Le sang se porte facilement à la tête, et les frictions sont un heureux dérivatif.

Marat se prit à ricaner.

—Niaiserie! murmura-t-il.

—Toujours, est-il, continua le coiffeur, que lorsque la reine a été obligée la veille de supporter durant toute une soirée le poids d'une coiffure habillée, elle se délasse le lendemain ainsi que je viens de vous le dire, et ce traitement singulier, bizarre, ne lui en fait pas moins un bien évident, incontestable.

Donc, hier matin, voyant Sa Majesté disposée à faire usage de ce qu'elle nomme son antidote contre ses migraines, je déroulai les flots châtain de sa belle chevelure. La femme de chambre de service était à son poste accoutumé, et, tout en maniant légèrement mon peigne, je m'appretais à raconter une anecdote dont mon imagination allait probablement faire tous les frais, lorsque M. Lenoir se fit annoncer.

—"Qu'il entre!" dit vivement la reine en frappant ses petites mains l'une contre l'autre.

Puis, se tournant à demi vers moi.

—Léonard, ajouta-t-elle, je garderai votre histoire pour demain; c'est une provision pour l'avenir, M. Lenoir va se charger de fournir le présent."

Le lieutenant de police fut aussitôt introduit.

—"Avez-vous quelque chose à me raconter? demanda la reine avec une curiosité d'enfant gâté.

—Oui, madame, répondit Lenoir.

—Quelque chose de gai?

—Pas précisément.

—De dramatique alors?

—Tout ce qu'il y a de plus dramatique, de plus émouvant et de plus mystérieux. C'est le commencement d'une histoire dont l'autorité n'a pas encore su faire l'épilogue, mais que, Dieu aidant, elle terminera bientôt, je l'espère.

—Sera-ce long?

—Assez long, madame.

—Alors prenez un tabouret, monsieur Lenoir, et mettez-moi vite au courant des premiers actes de votre drame.

—Un tabouret! balbutia M. Lenoir, stupéfait et honteux de l'excès d'honneur qui lui était accordé.

—Oui! oui! dit la reine; asseyez-vous, je le veux! Vous savez bien que je suis mortellement brouillée avec Sa Souveraineté l'Étiquette; ainsi..."

Le lieutenant de police prit le siège que lui présentait une femme de chambre.

—J'écoute, dit la reine.

—Il y a deux mois à peine, commença le lieutenant de police, un ancien conseiller au parlement de Paris, dont jusqu'ici je dois taire le nom, à moins que Votre Majesté ne m'ordonne de le lui dire, ce que je ne pourrais faire qu'à elle seule...

—Appelez-le simplement M. le conseiller, interrompit la reine en se renversant sur son siège pour se mettre mieux à même de m'abandonner sa tête.

—Un conseiller donc, poursuivit M. Lenoir, vint en grand mystère me trouver à mon lever. Il avait, disait-il, à me communiquer les choses les plus graves et les plus urgentes.

Je m'empressai de le recevoir dans mon cabinet. Notre conversation fut longue, animée, et, après avoir pris bon nombre de notes, je reconduisis le conseiller jusqu'à sa voiture, ainsi que l'exige l'Étiquette.

Avant de vous faire part du sujet de notre entretien, il est indispensable, madame, que je fasse connaître à Votre Majesté le conseiller et sa famille.

Le conseiller est un homme d'environ soixante-cinq ans, type de vertu, de probité et d'honneur. Incorruptible dans ses fonctions, il a une énorme influence à la grand chambre, où d'ordinaire l'on suit strictement ses avis.

Veuf depuis nombre d'années, il lui est resté de son mariage quatre enfants, trois garçons et une fille.

L'aîné des garçons, entré dans les ordres, devint évêque et occupa bientôt l'un des principaux sièges du royaume.

Les deux autres sont mariés, ainsi que leur sœur.

Le conseiller vit en famille, au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants. En outre, il a près de lui une de ses sœurs, riche veuve d'un président à mortier, son enfant.

Tout ce monde avait pris l'habitude de vivre ensemble dans le vaste hôtel du conseiller, ses deux fils mariés ayant près d'eux leurs femmes et sa fille son mari.

Une aimable et vivace progéniture était résultée des deux premiers mariages.

Les deux fils mariés avaient chacun un enfant mâle; leur sœur n'avait encore aucun enfant.

En outre d'un garçon, le premier des deux fils avait également une fille.

Quoique logés sous le même toit, les divers couples ne mangeaient pas tous à la même table.

Le genre avait sa cuisine à part; mais le dimanche de chaque semaine, et à d'autres époques encore dans le mois, tous se réunissaient, sans mélange d'étrangers, autour du père.

—Parfaitement exposé, dit Fouché; c'est d'une clarté merveilleuse!

—Monsieur possède surtout une expression de geste réellement remarquable, ajouta Talma.

—Après! après! demanda Michel avec une insistance décelant son attention profonde au récit du coiffeur.

Ce récit, au reste, paraissait intéresser tous les voyageurs du carrabas. L'ami du dentiste, l'élève de l'École militaire, attachait sur le narrateur ses regards étincelants.

Marat, enfoncé dans son coin, la bouche dédaigneuse et le haut du visage à moitié caché sous les bords de son chapeau, promenait son œil verdâtre sur ses compagnons de route.

Jean, l'ouvrier teinturier, s'était curieusement rapproché en glissant sur la banquette qu'il occupait seul.

Quant au marquis et au vicomte, leur contenance, jusque-là indifférente et froide, avait subi brusquement un rapide changement.

Depuis le départ du carrabas jusqu'au moment où le coiffeur avait commencé son récit, M. de Renneville et M. d'Herbois s'isolant de leurs compagnons, ainsi que nous l'avons dit, avaient causé intimement, et à voix basse, sans paraître apporter la moindre attention à ce qui se disait autour d'eux.

Mais au moment où Léonard vint à parler du conseiller au parlement de Paris, et à faire l'énumération de sa nombreuse famille, le vicomte avait tressailli si brusquement et si violemment, qu'on eût dit qu'il allait se lever tout droit de dessus la banquette, et le marquis était devenu soudain d'une pâleur extrême.

L'attention des voyageurs, concentrée sur Léonard, ne leur avait pas permis de constater des doubles signes d'une émotion évidente. Le marquis d'Herbois avait saisi la main du vicomte et l'avait fortement pressée dans la sienne. Tous deux avaient échangé un long regard empreint d'étonnement et de douleur, et tous deux, demeurant immobiles, avaient joint leur attention à celle de leurs compagnons de route. Léonard continuait alors son récit.

Lui non plus, tout entier qu'il était au feu de son discours, n'avait pas remarqué le tressaillement de l'un des gentils-hommes et la pâleur qui avait envahi le visage de l'autre.

En ce moment le carrabas, quittant le cours la Reine, longeait le quai de la Seine, passant à la hauteur de la pompe à feu de Chaillot, laquelle, installée nouvellement et fonctionnant en dépit de sa mauvaise construction, était l'une des merveilles de la capitale que les Parisiens de cette époque aimaient le plus à aller contempler.

Achevée et essayée le 8 août 1781 en présence du lieutenant de police, la pompe à feu n'avait cependant commencé à fonctionner régulièrement qu'au mois de juillet de l'année suivante (1782), et depuis lors elle envoyait ses eaux à la fontaine publique située à la porte Saint-Honoré.

Suivant l'habitude prise et religieusement observée par ses confrères, le cocher du carrabas voulut faire station devant le monument pour laisser à ceux qu'il conduisait le loisir de l'admirer à l'aise, mais un hurra unanimement des voyageurs s'éleva contre l'usage établi, et l'automédon remit tant bien que mal son attelage au petit trot.

La voiture s'engagea alors sur la rude montée de la colline dite des *Bonshommes*, longeant les murs élevés du couvent du même nom qu'Anne de Bretagne avait concédé, en 1496, aux Minimes de Chaillot, et que la révolution allait raser quelques années plus tard.

IX.—Le rapport du lieutenant de police.

—Un matin, reprit Léonard, dès que la voiture se fut remise en route, le conseiller, en entrant dans son cabinet, jeta les yeux sur une lettre posée toute cachetée sur son bureau.

Il la prit, l'ouvrit, et la lut avec un étonnement croissant. Voici ce qu'elle contenait:

—"Tremble, malheureux! tu m'as ruiné en rangeant à ton avis tes confrères. Dès ce moment c'est une guerre à mort que je te déclare! Toi et les tiens vous périrez successivement car ma haine est si forte que ta perte seule ne me suffirait pas.

—"Je ne signerai point. Cherche mon nom parmi tes nombreuses victimes; il te sera difficile de l'y apercevoir."

Le conseiller méprisa cette épître, qu'il prit à bon droit pour l'œuvre de quelque plaideur irrité de la perte de son procès, et ne crut devoir attacher aucune importance aux menaces qu'elle contenait.

Cependant, désireux de connaître comment était arrivée dans son cabinet cette lettre anonyme, il appela ses gens et s'enquit de la façon dont elle avait été apportée.

Nul ne put répondre. Tous, interrogés successivement, déclarèrent qu'ils n'avaient vu personne, que ce n'était à aucun d'eux que l'épître avait été remise, et qu'ils ne pouvaient fournir le moindre renseignement à ce sujet.

Cette réponse unanime étonna et effraya le conseiller. Une lettre ne pouvant venir seule et d'elle-même se placer sur le bureau de son cabinet, il était évident qu'elle y avait été apportée par quelqu'un. Donc le mystérieux et menaçant écritain devait avoir un complice parmi les gens du conseiller.

Mais quel était ce complice? Comment le découvrir? Le magistrat avait à son service des domestiques vieillards dans la maison, s'y succédant de père en fils, de mère en fille, et en lesquels il avait cru, jusqu'à ce moment, pouvoir avoir une confiance absolue.

Douter de ceux qui l'entouraient était déjà une douleur faite à l'âme du conseiller par l'auteur anonyme du mystérieux billet.

Cependant le conseiller parvint à chasser jusqu'au souvenir de cet événement. La tranquillité la plus parfaite régna dans son intérieur; ses parents et ses enfants vivaient dans la plus douce quiétude, aucune des menaces faites ne semblait en voie de réalisation. Le conseiller crut à une mystification, ou du moins il pensa que si l'avis d'un ennemi avait été donné sérieusement, l'auteur avait reculé devant la noirceur du forfait.

Tout allait donc au mieux dans la famille du conseiller, lorsqu'un dimanche, pendant les heures de l'office, un pauvre petit aide de cuisine ayant voulu, peu avant le dîner qui se préparait, se restaurer aux dépens de la marmite, avait, en l'absence du chef, puisé une tasse de bouillon; mais à peine avait-il avalé quelques gorgées du liquide brûlant, qu'il ressentit des épreintes douloureuses à l'épigastre, presque aussitôt suivies d'effroyables tiraillements dans les intestins.

Le malheureux enfant criant, hurlant, se lamentant, se roulait sur le carreau de la cuisine au milieu des valets accourus en toute hâte.

Le conseiller et sa famille rentraient alors dans l'hôtel. Tous s'empressèrent auprès du malade; un médecin requis avec rapidité lui prodigua les secours les plus efficaces après avoir reconnu la présence dans les entrailles de l'aide de cuisine d'un corps mortellement venimeux.

Le pauvre petit interrogé avoua son larcin, déclarant n'avoir rien pris autre depuis son lever que la tasse de bouillon puisée dans la marmite.

Le conseiller fit enlever la marmite, la fit transporter dans son cabinet et envoya quérir sur l'heure un habile chimiste de ses amis. Celui-ci voulut être assisté par l'un de ses confrères et par le médecin qui avait soigné l'aide de cuisine.

Tous trois analysèrent alors le contenu de la marmite, et déclarèrent sans la moindre restriction, sans le moindre doute, que le bouillon qu'elle renfermait et qui devait fournir le potage du dîner de la famille, contenait un poison des plus actifs.

Le chef de cuisine, appelé devant le conseiller, déclara s'être absenté quelques minutes tandis que ses maîtres étaient à l'église, s'en reposant sur le marmiton pour veiller au dîner qui se préparait.

Le marmiton, celui-là même qui avait été empoisonné, dit qu'un peu avant le moment où il avait eu faim et où il avait puisé dans la marmite, il avait quitté la cuisine pour aller sur le pas de la grande porte voir défiler un régiment des gardes françaises qui passait dans la rue.

Les autres domestiques assistaient à cette heure à l'office divin avec leurs maîtres. Il avait donc fallu choisir l'instant précis où la cuisine s'était trouvée déserte pour verser dans le vase le poison dont la présence était incontestable.



O'NEIL FAIT PRISONNIER.

Le général Foster mettant la main sur l'épaule du chef des Fénéiens :— « Général, vous êtes mon prisonnier, je vous arrête au nom du gouvernement américain. »
 Le général O'Neil d'un air mécontent :— « Diable, il était temps ! Vous m'en avez fait une peur... Dites-donc, général, n'oubliez pas mon sac, hein ! Vous savez, ces pauvres irlandais ! le fruit de leurs épargnes. »
 Une voiture était à deux pas, on jeta le grand guerrier dedans avec son sac et on fouetta du côté de Burlington. On dit que pendant le trajet il portait souvent la main sur le sac en question et disait à celui qui l'avait arrêté :— « Vous êtes bien bon, général. »

BONNE NOUVELLE!
 OUVERTURE DE
L'HOTEL DU CANADA
 RUE ST. GABRIEL,
MONTREAL.
\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues.
 Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

CAMPBRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS
 ET DE FLEURS
 A VENDRE PAR
 J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN,
 DISPENSAIRE DE LA CITE
 Vis-à-vis Mussen,
 252, RUE NOTRE DAME, 252
 MONTREAL. 18z

E. POITRAS,
 FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES
 DE TOUTES SORTES.
 65, RUE ST. JOSEPH.
 (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL.
 Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fournilures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblain et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.
 PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES,
 Extraient les dents sans douleur AU MOYEN
 DU CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT.
 Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MON. REAL. 15h

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



**CELEBRES
 LUNETTES PERFECTIONNEES
 ET
 LORGNONS.**

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables.

PURES, DURES ET BRILLANTES.
 Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES.
 La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue
 Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHERES.
LAZARUS, MORRIS & CIE.,
 295, rue Notre-Dame (Étage supérieur)
 Montréal, 12 Mai, 1870. 19p

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE,
 363, RUE STE. CATHERINE,
 (Près de la rue Amherst.)

LE Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentés, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Savons, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste etc., etc.
 Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.
JAMES GOULDEN.
 Montréal, 26 mai 1870. 21z



GEORGE YON,
 PLOMBIER ET FERBLANTIER,
 241,—Rue Saint Laurent,—241,
 MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER
 RÉFRIGÉRATEURS
 Constructeur de Fournaises à Air chaud
 POSEUR DE TUYAUX à GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin.
 4 mai. 18z

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRÉ et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS
 de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.
 Montréal, 4 mai 1870. 18z

C. T. DORION,
HORLOGER ET BIJOUTIER
 No. 86 RUE ST. LAURENT,
 MONTREAL.

M. A. BELANGER
 ÉBÉNISTE,
 VIENT DE TRANSPORTER
 SON MAGASIN AU
 No. 276
 RUE NOTRE-DAME.

4me PORTE DE MM. H & H. MERRILL.
 Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Diner et Chambres à Coucher
DE TOUTES FORMES ET DE TOUTS PRIX.
 Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 151



ETABLIS EN 1840.
F. X. BEAUCHAMP,
 (successeur de D. Smillie.)
 Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.
 MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.
 No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presqu'en face du côté droit de la Banque du Peuple.
 Montréal, 4 mai 1870. 18z

THOMAS MUSSEN,
 Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabrications de renom,
TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,
 De Velours, Bruxelles ou Tapestry.
ORNEMENTS D'EGLISES,
 Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc.
 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.
 4 mai 1870. 18z

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
 CANADA.
 Province de Québec.
 District de Montréal.

DANS LA COUR SUPERIEURE.
 Dans l'affaire de THOMAS A. HAINES, de la Cité de Montréal, et ALFRED HAINES, de la Cité d'Ottawa, Province d'Ontario. Commerçants et Marchands à Commission, tant individuellement que comme associés, ayant fait affaire ensemble à Montréal sous les nom et raison de "Haines, Brothér & Company,"
 FAILLIS.
 Les Soussignés ont filé au Greffe de cette Cour, un consentement de leurs créanciers à ce qu'ils obtiennent leur décharge, et MERCREDI, le VINGT-DEUX Juin prochain, ils feront application auprès de la dite Cour Supérieure, pour y faire confirmer leur décharge.
THOMAS A. HAINES,
ALFRED HAINES.
 Par C. P. DAVIDSON, leur procureur ad litem. 21d
 Montréal, 19 mai 1870.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.